

# LA GAZETTE DE VALLEYFIELD

Appelée à devenir l'hebdomadaire régional le plus important de la Province de Québec

VOL. 1, NO 25

VALLEYFIELD, QUE., VENDREDI, LE 6 NOV., 1936

Imprimée à Huntingdon, Qué.

Prix 5c

## La Montreal Cottons et le pont Dufferin

Le même comité verra à l'entretien des chemins d'hiver

À l'assemblée du Conseil de Ville de mercredi, M. l'échevin A. Touchette aborda la question du pont Dufferin en demandant si la Montreal Cottons est la cause de ce que le pont ne se construit pas. M. Touchette trouve curieux les faits rapportés par M. Maxime Raymond au sujet de l'eau (voir le texte de la lettre plus bas) et ajoute que l'ingénieur a essayé sans succès 5 fois de voir M. Aird.

M. Touchette rappelle que la Beauharnois a promis \$10,000 et la Montreal Cottons \$1000. Ces \$11,000 suffiraient si la Montreal Cottons, n'exigeait que le pont ait 40 pieds de large ce qui monte le coût de l'entreprise à \$40,000.

Le Dr Laroche s'étonne de ce que le seul fait de construire le pont plus large coûte \$30,000 de plus. On lui répond qu'il en est ainsi.

Finalement M. Touchette propose que demande soit faite à M. Barcelo s'il y a progrès dans ce projet. La proposition est secondée par le Dr Laroche et adoptée.

Voici le texte de la lettre de M. Raymond:

M. Adéard Touchette, Echevin, Valleyfield, Qué.

Cher monsieur Touchette, En réponse à votre lettre du 31 octobre, voici les renseignements que vous possédez déjà.

Après notre entrevue à l'Hôtel de Ville, MM. Barcelo et Jost, ingénieur du gouvernement ont rencontré M. Aird et ils ont constaté que la compagnie déversait ses eaux de service à un grand nombre d'endroits. M. Aird lui-même admettait que la compagnie utilise et il lui paraissait difficile de faire des mesures qui lui fourniraient ce renseignement.

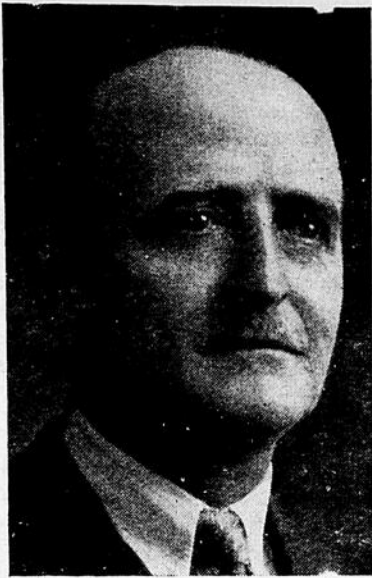
Quant aux propriétaires des terres contigües au Pont Dufferin M. Jost m'écrivait plus tard que les terres situées au sud de la rue Dufferin jusqu'au delà du côté sud du coursier d'amont de la Montreal Cottons et s'étendant sur une longueur d'environ 550 pieds à l'ouest et plus de 800 pieds à l'est du pont mentionné appartenaient au gouvernement.

Voilà les informations que je puis vous donner, car nous n'avons pas eu d'autres nouvelles de la Montreal Cottons.

Veillez me croire, Votre tout dévoué, Maxime Raymond

On lit la résolution de la Chambre de Commerce au sujet de chemins d'hiver de cette résolution apparaît ailleurs.

(suite à la page 5)



M. ZOTIQUE PERRON, président d'une nouvelle compagnie de pavage dont le bureau-chef est à Valleyfield.

## Application ici de la loi du logement

C'est aux institutions de prêt de décider de la question

M. Gérard Bélanger, secrétaire de la Chambre de Commerce nous communique la lettre qu'il reçoit du député ministre des finances à Ottawa au sujet de l'application à Valleyfield de la loi du logement.

On pourra constater que ce sont les compagnies de prêts qui décideront de la question. Le gouvernement, en effet, assume une part des risques, mais ne force pas la compagnie à prêter.

Voici la lettre du député-ministre: Monsieur,

D'ordre du ministre des Finances, je vous accuse réception de la communication que vous lui avez adressée à la date du 26 octobre, dans laquelle vous lui transmettez copie d'une résolution adoptée par le bureau de votre Chambre de Commerce à sa réunion du 20 courant.

On m'a chargé de vous dire que le gouvernement a récemment décidé d'opérer certaines modifications, grâce auxquelles les petits centres et les endroits éloignés qui jusqu'alors n'avaient pu bénéficier de la loi pourront désormais en profiter. Je vous transmets sous ce pli copie d'une déclaration émise par le ministre il y a quelque temps, dans laquelle vous trouverez l'explication de ces modifications. Vous remarquerez que le Gouvernement non seulement assume une part plus

(Suite à la page 3)

## Jolicoeur est condamné au pénitencier

Le magistrat J.-H. Lemay entend quatre causes importantes

### ROCHOE AUX ASSISES

Plusieurs causes importants apparaissent au rôle de la Cour Criminelle qui siègeait hier à Valleyfield.

Contrairement à l'attente, Harry Rochoe accusé de tentative de meurtre avait déjà comparu il y a quelques jours. Il fut condamné à subir son procès aux assises criminelles.

Paul Jolicoeur, alias Côté, alias Tremblay abattu par l'agent Houle et conduit devant les tribunaux à la suite du vol au N.Y.C. a plaidé coupable sur trois accusations de vol. Cinq autres plaintes logées contre lui ont été retirées.

Première accusation: D'être dans la nuit du 20 au 21 septembre 1936 entré par effraction dans la gare du N.Y.C. à Valleyfield, d'avoir brisé le coffre fort et volé \$100.00. Il plaide coupable et choisit un procès expéditif.

Deuxième accusation: D'être entré par effraction dans la nuit du 14 au 15 août dans le hangar de la Compagnie C.N.R. à Grenville, comté de Terrebonne, d'avoir brisé le coffre-fort et d'être entré par effraction dans le hangar du C.N.R. du même endroit et d'y avoir dérobé des outils le 14 septembre 1936. Sous cette accusation Jolicoeur plaide aussi coupable.

Troisième accusation: D'avoir dans la nuit du 18 au 19 septembre pénétré dans les entrepôts du chemin de fer C.N.R. à St-Polycarpe et d'y avoir dérobé des chaussures et vêtements évalués à la somme de \$5.00. Jolicoeur plaide coupable.

Jolicoeur implore la clémence de la cour. Il n'a pas trouvé, dit-il de moyens de gagner honnêtement sa vie, il a été dans les camps de concentration, il a eu de mauvais amis. Il est malade et sans argent pour se faire soigner. Enfin il demeurera infirme de la balle qu'il a reçue.

Il fut condamné à 2 ans de pénitencier sur chaque accusation.

J. Laberge, de Howick, accusé d'avoir volé sur la personne de M. A. Dagenais la somme de \$68.00 le 28 octobre 1936, a plaidé coupable pour avoir eu l'argent en sa possession. Il plaide non coupable sous l'accusation de l'avoir volé.

M. Rigori Dagenais, cousin du plaignant expliqua au tribunal les circonstances du vol. Il appert de ce témoignage qu'un groupe d'amis réunis dans l'automobile du plaignant se rendit samedi, le 24 octobre, à St-Jean-Chrysostome près de Howick. Le long du parcours ils prirent plusieurs consommations. M. A. Dagenais qui était au volant s'endormit dans l'auto pendant que ses compagnons prenaient un repas dans un restaurant de Howick. M. Rigori Dagenais reconnait avoir vu Laberge fouiller dans les poches du plaignant. Plusieurs autres témoins corroborent ce témoignage. J. Laberge plaide lui-même sa cause.

Parti en auto avec des amis il remarqua l'état d'ivresse avancé du plaignant. Il lui enleva son argent pour le lui remettre plus tard.

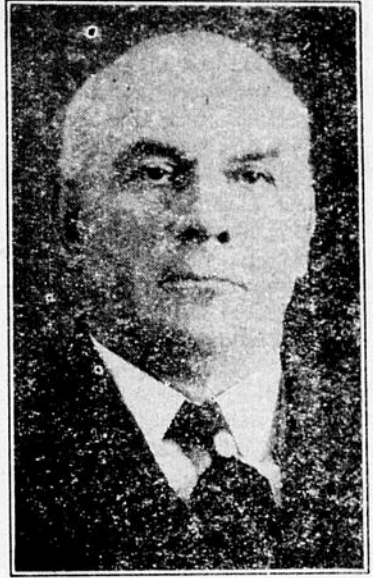
Au moment de l'arrestation, Laberge avait sur lui \$45.00.

Le tribunal trouva l'accusé coupable et rendra sa sentence le 19 novembre. Le magistrat promet d'user de clémence si Laberge rembourse les \$23.00 qui manquent et les frais. Il pourra aller en liberté mais devra se présenter devant la cour le 19.

Inculpé dans une cause de la Commission des Liqueurs, M. Théodore Soucy a vu la cause remise au 19.

Le tribunal entendit à huitis clos une cause de Dame Désiré Hart vs Roméo Hart. Celui-ci est accusé de s'être rendu coupable de viol sur la personne de la plaignante. Le délit est supposé avoir été commis le vendredi, 22 octobre.

Rosario Hart demeure à Cazaville et Dame Désiré Hart à New Road.



M. J.-B. DEREPENTIGNY, ancien maire de Ste-Barbe et homme politique bien connu, qui vient d'être nommé shérif du comté de Beauharnois.

## Mgr Langlois est ici depuis dix ans

M. l'abbé Herménégilde Julien, supérieur du Séminaire de Valleyfield, récemment nommé chanoine titulaire de la cathédrale de Valleyfield recevra ses insignes jeudi prochain, le 12 novembre. Ce jour-là il y aura réunion spéciale du Chapitre et de tout le clergé du diocèse, à l'occasion du 10e anniversaire de l'arrivée de Mgr J.-A. Langlois dans le diocèse.

M. le chanoine Julien succède à feu Mgr J.-C. Allard, ancien supérieur du Séminaire.

## Le projet du pont de Côteau est en voie de réalisation

M. Delpha Sauvé entend remplir sa promesse—Des ingénieurs du gouvernement viennent étudier le projet sur les lieux

On se souvient que pendant la campagne électorale M. Delpha Sauvé avait catégoriquement promis le pont Valleyfield-Côteau; il avait répété sa promesse de façon aussi formelle lors du banquet qui lui fut offert après l'élection à Cazaville.

Notre député entend remplir sa promesse. A sa demande, en effet, des ingénieurs du gouvernement provincial sont venus mardi dernier examiner les lieux pour dresser un estimé et décider l'emplacement où s'élèvera le pont. Une fois terminés, ces estimés seront soumis au gouvernement pour qu'il les accepte.

Les ingénieurs, MM. Nilot et Reid se sont rendus au barrage de la Beauharnois, à un site déjà étudié d'où le pont partirait pour traverser l'île du Large et enfin au quai du traversier. S. H. le maire, le Dr Laroche, M. Raphaël Bélanger, ingénieur de la ville et MM. les échevins Leboeuf et Monette les accompagnaient.

Comme la construction du pont regarde aussi le gouvernement fédéral, M. Sauvé écrit au Dr Laroche: Dr S. W. Laroche, Président des Finances, Cité de Salaberry de Valleyfield.

Cher docteur,

Au sujet de la construction future du Pont Valleyfield-Côteau, seriez-vous assez bon de voir à faire les préparatifs auprès du gouvernement fédéral afin d'avoir une permission de la "Beauharnois Power Corporation" afin de passer sous leurs écluses. Je serais des plus heureux si tous ces documents étaient prêts aussitôt que possible afin que je puisse obtenir ce pont si longtemps désiré par la population dans un avenir très rapproché.

Bien à vous, D. SAUVE, M.P.P.

## Le règlement de la danse est adopté

Le plaidoyer de M. Ostiguy n'influence pas les Conseillers

En dépit de l'opposition des personnes intéressées venues devant le Conseil de Ville défendre leur cause, le règlement interdisant la danse toute la journée les dimanches et fêtes et après minuit les autres jours a subi sa deuxième lecture et a été adopté après avoir subi de sérieuses modifications.

M. Edgar Ostiguy, gérant du Château Salaberry vint demander au Conseil d'autoriser la danse le samedi jusqu'à 2 heures et le dimanche après-midi, de manière à garder les jeunes gens ici et à encourager des entreprises qui paient des taxes.

Le Dr Laroche observe que de tels règlements existent ailleurs. M. Ostiguy répond que non car les autres villes tiennent à conserver la clientèle. Un règlement n'existe qu'à Montréal et à Verdun et ne touche pas les grills et les clubs.

M. Monette dit que M. Ostiguy vise un but financier tandis que le conseil envisage le point de vue moral. Si les autres villes agissent autrement, c'est leur affaire.

Y a-t-il plus de danger le dimanche que la semaine, demande M. Ostiguy? Il n'y a aucun danger là où il y a un règlement. Au grill, on ne tolère pas n'importe quelle danse et on n'admet pas n'importe qui.

On tolère bien des choses la semaine dit M. Monette. Le dimanche est le jour du Seigneur.

(Suite à la page 3)

## La Ligue des propriétaires s'attaque au cercle agricole

Comme nous l'annoncions la semaine dernière, la Ligue des Propriétaires se réunissait lundi pour étudier deux questions d'intérêt: l'exemption de taxes accordée à la compagnie d'Exposition et le changement du jour du marché.

L'assemblée avait lieu sous la présidence de M. Louis VI Major, en l'absence de M. Noël Ostiguy. L'assemblée fut des plus agitées et les remarques, les attaques, les suggestions fusèrent de toutes parts. Si bien que nous avons dû renoncer à prendre note de tout. Ceux qui prirent part de façon suivie à la discussion au sujet de la Cie d'Exposition sont MM. Z. Major, Oswald Barette, Wilfrid Lefebvre. M. Josanat Laniel semblait s'être dévoué le rôle de chef de l'opposition. MM. les échevins Monette et Touchette vinrent plaider non coupables.

Parmi les directeurs présents on remarquait MM. Arthur Desjean, Wilfrid Lefebvre, Oswald Barette,

Anthime Compagna, Jos. Richer, Rodolphe Leduc, Louis Cuillierier, Cléophas Talbot, Zéphirin Major.

En résumé, l'assemblée apporta les renseignements suivants: la vente du terrain de la Compagnie d'Exposition au Cercle Agricole n'a pas été enregistrée, mais la vente vaut tout de même. Mais il reste à savoir si le Cercle Agricole est légalement constitué et s'il a le droit de prendre d'autres initiatives que celles qui touchent l'agriculture, de se servir de l'arène pour du théâtre, du sport, etc.

Au début de l'assemblée de secrétaire de la Ligue, M. Pacifique Châtel lut les minutes de la dernière assemblée générale et de deux assemblées des directeurs. A l'une de celles-ci on avait déjà résolu de demander au ministre de l'agriculture si la Compagnie d'Exposition a vendu ses droits au Cercle Agricole et si celui-ci a le droit de louer l'arène pour certaines représentations.

(suite à la page 3)

# LA GAZETTE de SALABERRY de VALLEYFIELD

Publiée à Huntingdon  
Journal hebdomadaire de rédaction et  
d'information entièrement dévoué aux inté-  
rêts de Valleyfield et du district.

MEDERIC-R. PRIMEAU, Directeur-gérant  
LOUIS PELLAND, - Rédacteur en chef  
BENE HALLE, - Gérant de la publicité  
C. P. 699 24, rue Nicholson, Tél. 60

Vendredi, le 6 novembre, 1936

## La santé publique

LE PROJET de créer un ministère de la santé publique sera probablement devenu loi lorsque ces lignes paraîtront. Même si l'on est profane en matière médicale, on se doit de souligner ce geste du gouvernement tant son importance est grande.

Il serait superflu d'entreprendre l'éloge de la santé et d'énumérer les bienfaits qu'elle apporte à ceux qui la possèdent. Sans nous arrêter au mens sana in corpore sano, passons au plan national et rappelons la nécessité pour le peuple canadien et singulièrement pour la population canadienne-française de combattre la mortalité afin d'atteindre au plus tôt au nombre que réclame l'exploitation de notre immense territoire; ce qui nous évitera d'avoir recours à la très pernicieuse immigration. En ce qui concerne la survivance canadienne-française, on s'attache à démontrer qu'elle n'est possible que par une forte natalité. Rien n'est plus vrai; encore faut-il que la mortalité ne vienne pas en détruire les effets. Nous n'avons pas en mains les statistiques voulues, mais nous croyons nous souvenir que sous ce rapport, la position de la Province de Québec est bonne mais peut être encore améliorée.

Le docteur Dubé, député de Témiscouata, qui prononça un discours sur le projet de loi observe que jusqu'ici la santé publique a souffert de trois grands maux: la spéculation médicale dont se rendent coupables les charlatans et les mercantils, le rôle de médecins que jouent les garde-malades et enfin le favoritisme dont le gouvernement se serait rendu coupable, singulièrement dans l'application de la loi des accidents de travail. De son côté, le premier ministre annonce que la nouvelle loi fera disparaître la loi de l'Assistance publique qu'il qualifie de loi d'assistance politique.

Nous n'avons nullement l'intention de nous acharner contre le régime défunt qui, quoi qu'on en dise, n'a pas accompli que des actes répréhensibles. Mais nous sommes forcés de reconnaître les vices de la loi d'assistance publique dont le plus grave réside dans son caractère despotique. Pour appuyer cette affirmation sur un témoignage autorisé, citons Henri Bourassa:

"Etatisation de la charité:—l'Etat détermine à sa guise les conditions d'admission et de séjour des indigents (art 20, 21, 22, 23 et 24); il les fait, à sa fantaisie, garder ou expulser des maisons d'assistance (art. 25); il fixe arbitrairement "le coût d'hospitalisation, de séjour et d'hospitalisation des indigents (art. 18-1), et, par conséquence, la part contributive de l'Etat, des municipalités et des institutions (art. 29)."

"Principes d'étatisme:—Droit exclusif de l'Etat de "déterminer" les institutions assistées (art. 9); de les inscrire ou de les biffer chaque année sur la liste des institutions privilégiées (art. 6); de leur "imposer les conditions" (art. 6) et les règlements (art. 18-2) qui lui plaisent."

M. Bourassa cite encore les passages de la loi qui amènent l'asservissement des maisons de charité et note qu'à ce "formidable pouvoir d'inquisition" la loi apporte une double sanction: le retrait de tout subside, l'obligation pour les institutions de se laisser inspecter par les fonctionnaires de l'Etat.

Est-ce à dire que l'Etat doive se désintéresser de la question. Nous ne le croyons pas. Le gouvernement de M. Taschereau ne pécha que par exagération et pour avoir employé en exécutant un acte excellent des méthodes répréhensibles. Il convient que l'Etat veille de près à la santé publique, celle-ci étant essentielle au bien-être de la collectivité. Mais cela n'implique pas qu'il faille tomber, dans ce domaine, plus qu'en un autre, dans le socialisme. Le rôle de l'Etat est de laisser aux individus le plus de liberté possible, de réprimer les abus et de favoriser les saines initiatives. L'Etat devra donc se

borner à mettre fin aux dangers que rencontre la santé publique et à favoriser de la manière qu'il convient tout ce qui est susceptible de la sauvegarder.

En ce qui concerne l'exploitation du charlatanisme et du commerce organisé, "il suffirait, dit le docteur Dubé, d'une entente entre le gouvernement et le Collège des médecins pour que toutes les enquêtes contre les charlatans soient faites par la police provinciale pour que toutes les causes plaidées contre le charlatanisme le soient par les procureurs de la Couronne; pour que la surveillance des annonces, antiprofessionnelles, par trop suggestives ou mensongères, devienne une initiative de l'Etat."

Quant à l'influence néfaste de la politique sur l'exercice de la médecine, le Dr Dubé prévoit que "le jour où il sera connu, admis, qu'il n'est pas nécessaire d'être partisan pour servir l'Etat, le médecin poursuivra ses études avec contentement et espérance, il aspirera à devenir une compétence dans la matière particulière qu'il aura choisie comme étude spécialisée, il ne craindra d'autre concurrence que celle de la science acquise, et c'est de cœur léger et d'esprit libre qu'il donnera toute la mesure et tout son temps à l'Etat, s'il en est requis."

Le reste est affaire d'éducation, d'hygiène. "D'où, poursuit le député de Témiscouata, "l'importance pour l'Etat de donner de prime abord, son attention et ses soins à la santé particulière des individus en leur procurant, par tous les moyens possibles, l'éducation hygiénique propre à leur âge, à leurs conditions de vie, à leur ambiance et à leur milieu. Commencée dans la famille, cette éducation doit se poursuivre sans relâche, pour tous les âges, toutes les conditions et tous les états de vie."

Il ne reste au gouvernement qu'à mettre à exécution les trois points de ce programme d'une manière efficace, tout en évitant de mettre par un étatisme complet notre santé entre les mains de fonctionnaires.

## Notre système électoral

NOUS avons déjà signalé au cours d'articles sur d'autres sujets la défectuosité de notre système politique basé sur le suffrage universel et le droit accordé à chacun de briguer les suffrages.

Nous avons dans le Mois ce passage d'un projet d'école du gouvernement que M. André Jousain développe dans une autre publication:

"La première mesure que nous proposons serait de prendre les ministres obligatoirement hors du Parlement parmi les hauts fonctionnaires désignés au choix de l'Etat ou du président du Conseil par leurs capacités et leurs services.

"La seconde constituerait à instituer une représentation professionnelle, en faisant du Sénat le représentant des forces sociales organisées et des compétences sociales... c'est-à-dire en assurant la prépondérance de la compétence en matière sociale et de l'aptitude à juger objectivement des questions.

"La troisième serait de renoncer au principe irrationnel de l'égalité éligibilité, associé à tort au suffrage universel, et d'exiger des candidats à la députation des garanties de savoir, de compétence et de moralité."

La méthode suggérée par M. Jousain nous intéresse moins que le projet lui-même. Il démontre que les mêmes causes produisent, en France comme ici, les mêmes effets; que ce système électoral aux données démocratique (qu'il soit majoritaire ici et proportionnel en France ne change rien à la question) favorise partout où il fonction le règne de l'incompétence.

Lorsqu'il s'agit de choisir un candidat, le parti ne se préoccupe guère de compétence. Ce qui compte, ce sont les possibilités de succès du candidat, même si elle ne tiennent qu'à un art oratoire au goût de la foule. Et pourtant, pour bien administrer un pays, il faut des connaissances étendues dans bien des domaines, singulièrement dans le domaine strictement politique, économique, juridique et social.

Certains candidats sont parfois d'une compétence réelle. Mais leur élection n'est pas assurée pour cela et ceux qui parmi eux décrochent la timbale ne forment au parlement que la minorité. Le plus grave est qu'il faille choisir les ministres parmi les députés. L'incompétence habituelle des ministres est tellement notoire que le premier ministre se félicite de ce que deux de ses ministres occupent indiscutablement le poste qui leur convient: le docteur Paquette à la santé publique et M. Leduc ingénieur, à la Voirie. Mais qui eut-on nommé à la voirie si dans le comté de M. Leduc, un candidat

incompétent dans ce domaine se fut présenté ou si M. Leduc eut été battu? Comme on le voit, la valeur d'un cabinet est à la merci de bien des hasards.

On arrive à corriger jusqu'à un certain point le vice du système en formant en marge du ministère un sous-ministère composé de fonctionnaires compétents. Mais l'action des sous-ministres demeure subordonnée à la fantaisie des ministres et c'est ainsi que les projets les plus opportuns ne peuvent être exécutés qu'avec l'assentiment de l'élu du peuple dont la valeur est souvent discutable.

Puisque les ministres sont, sauf de rares exceptions, un embarras et que seuls les sous-ministres sont utiles, pourquoi ne pas se débarrasser des premiers? C'est en somme ce que suggère en France M. Jousain.

Dans le domaine municipal, la corporatisme des Chambres Economiques entreprend en ce moment de tenter à Montréal une expérience semblable. Il s'agit de former un comité composé de représentants de sociétés de valeur reconnue. Ce comité priera les candidats possibles à la mairie et à l'échevinage de se retirer de la lutte et présentera lui-même ses candidats qui seront des citoyens qui n'ont jamais brigué les suffrages populaires et n'y ont jamais songé.

Il nous semble qu'il serait difficile de faire une pareille tentative dans le domaine provincial ou fédéral. L'idée vaut tout de même qu'on s'y arrête, à moins que l'on préfère en venir au corporatisme pur et simple qui couperait le mal à sa racine.

## Destin de la France

L'AVENIR de la France donne lieu à des prophéties qui ne s'accordent pas entre elles.

On peut le constater en rapprochant les deux opinions suivantes dont l'une paraît sous la signature de Winston Churchill et l'autre dans un journal de Berlin.

M. Churchill écrit: "Je suis profondément convaincu que la France surmontera au cours de l'automne et de l'hiver, toutes ses difficultés et que loin de subir une catastrophe, elle en sortira avec des forces accrues, aussi bien sur le plan moral que matériel..."

"Il n'existe aucune similitude entre la situation de la France et celle de l'Espagne. L'Espagne est le pays le plus arriéré d'Europe. Sa population est extrêmement pauvre. La France, elle, a accompli sa révolution il y a cent cinquante ans; ses paysans possèdent de la terre, son aristocratie est détruite, le pouvoir de son Eglise considérablement affaibli. Le peuple français est maître de l'édifice qu'il a construit sur les ruines de l'ancien régime. Il a obtenu ce qu'il voulait. Le problème est maintenant de pouvoir se contenter de ce qu'on a déjà obtenu... Il existe d'ailleurs une autre différence profonde entre l'Espagne et la France: aucun pays d'Europe n'est aussi peu exposé à une menace extérieure que la première et aucun ne l'a été et ne l'est aussi fortement que la France. En cas de guerre civile en France ou simplement d'un affaiblissement national, nous assisterions non seulement à la destruction de cette puissance mondiale, mais aussi à la perte de l'Alsace-Lorraine et des régions méditerranéennes françaises."

D'autre part, on peut lire dans le Deutsche Allgemeine Zeitung:

"L'agitation politique va en s'intensifiant. Thorez et Jouhaux, dont le but est de faire sauter au plus vite le Front populaire afin d'instaurer la dictature syndicalo-communiste, n'envisagent, pour atteindre leur but, qu'un moyen: en désavouant les mesures gouvernementales, répandre le mécontentement dans la classe ouvrière. C'est le problème des salaires, posé depuis les grèves du printemps, qui doit servir à faire constamment pression sur le gouvernement. Il est vrai que les syndicats rendent le patronat également responsable de la nouvelle vague de grèves, en l'accusant de ne pas avoir tenu ses engagements; cependant ce mouvement de gauche est dirigé en premier lieu contre le gouvernement dont on veut provoquer la chute tôt ou tard, selon le modèle soviéto-espagnol."

## Nos parlementaires catholiques

La "Croix" de Paris publie sur ce sujet l'inventaire suivant:

"On sait que les catholiques représentent une forte minorité au Canada, qui, pris collectivement, dans l'ensemble de ses neuf provinces, fait pourtant figure de pays protestant.

Mais il convient de dire que le catholicisme, avec 4,098,547 fidèles, est de beaucoup

la plus nombreuse dénomination religieuse du Canada et qu'il englobe, pour sa seule part, 39,48 pour 100 de la population totale.

Or le gros de cette importante collectivité catholique se trouve dans la province de Québec; elle compte 2,459,285 âmes, soit 85 pour 100 de la population totale de la province, et 60 pour 100 du chiffre global des catholiques canadiens. On peut donc dire, comme le remarque un collaborateur canadien de la revue "America", de New-York, que Québec constitue, avec l'élément français, l'épine française, l'épine dorsale du catholicisme au Canada.

Il est naturel, dès lors, que ses représentants, tant au Parlement fédéral qu'au Parlement provincial, soient en large majorité catholiques.

Cependant, il n'empêche que, en dépit de ce que, dans les autres provinces, les catholiques soient une minorité plus ou moins large, toutes ont un certain nombre de représentants catholiques.

La part que prennent les catholiques dans les affaires et le gouvernement du Canada est démontrée par ce fait que, sur un total général de 800 sénateurs et députés, fédéraux et provinciaux, 265, soit plus de 30 pour 100, sont catholiques.

## L'attitude de l'Angleterre

NOUS avons déjà établi qu'il y va de notre intérêt de demeurer étranger à toute querelle européenne, surtout à la lutte fascisme-marxisme. Nous nous réservons de revenir sur ce sujet quand les agissements du Front Populaire ou du parti communiste viendront troubler la situation.

Pour le moment signalons que l'Angleterre adopte la même attitude. Ce qui nous touche directement puisque le moment ne semble pas encore venu où nous pourrions dissocier complètement notre politique de celle de Grande-Bretagne.

Sous le titre "pas de guerre de doctrine" le Times de Londres écrit: "Malheureusement, il n'y a guère de doute que le pacte de non-intervention ait été violé dans l'intérêt des deux parties. Mais il est certain que les interventions ont été plus fréquentes en faveur des insurgés, et l'on ne comprend que trop la colère des Russes et de tous les partisans des rouges d'Espagne. Les rebelles ont investi Madrid; et il semble qu'ils disposent d'avions et, en général, de l'aide des pays fascistes. La situation du Gouvernement espagnol de gauche est désespérée. Les dirigeants de Moscou estiment donc qu'un désastre menace le communisme en Europe et qu'il est encore possible de changer la balance en faveur du Gouvernement espagnol... Cependant l'attitude de Moscou est contraire aux règles de la procédure, les participants du comité ayant décidé eux-mêmes de ne faire connaître au monde leur opinion que par la voie de communiqués élaborés en commun.

La déclaration soviétique officiellement remise au Comité de Londres, a été intégralement publiée à Moscou. Par là même, elle a reçu le caractère d'un manifeste communiste dirigé contre le fascisme et suscitant les antagonismes que le Comité a pour tâche de modérer.

Presque sur tout le continent européen, le fascisme et le communisme s'affrontent. Il suffirait d'une étincelle pour allumer un incendie.

Mais après avoir reconnu que l'U.R.S.S. a enfreint la procédure de l'accord de Londres, il faut dire que d'autres en ont enfreint l'esprit et les termes.

...Parmi les violations flagrantes de l'accord, citées par M. Alvarez del Vayo, à Genève, il y a l'envoi de 23 chargements de pièces d'avions d'Hambourg à Séville, par le Portugal; l'arrivée à Tétouan de 20 avions allemands; le transport de gaz toxique italien chez les rebelles, par Lisbonne, etc., etc.

Ces accusations sont sérieuses. Aucun pays ne peut empêcher ses enthousiastes d'accourir à l'aide d'une partie ou de l'autre. Mais une Etat fasciste peut certainement empêcher l'exportation du matériel de guerre. Il faut donc qu'une enquête soit faite. Le comité présidé par un membre du gouvernement britannique est, en raison de son impartialité, particulièrement qualifié pour procéder à cette enquête. La politique de non-intervention est la seule raisonnable, et notre pays la défendra fermement. En aucun cas, la grande-Bretagne ne prendra part à une guerre de doctrines."

# La ligue des propriétaires s'attaque au cercle agricole

(suite de la première page)

M. Châtel lut aussi deux lettres de M. Delpha Sauvé et une de M. Pamphile Laplante, registrateur de Beauharnois.

Voici le texte des deux lettres de M. Sauvé:

M. Pacifique Châtel, Sec.-Trés., Ligue des propriétaires de Valleyfield,

Cher monsieur,  
Pour faire suite à l'entrevue de la semaine dernière avec vos conseillers de la Ligue des Propriétaires de Valleyfield, il me fait plaisir de vous dire que j'ai placé cette question entre les mains de l'officier en loi ici à Québec, et d'ici quelques jours, je pourrai vous renseigner définitivement en l'affaire de la Compagnie de l'Exposition de Valleyfield.

Bien à vous.  
(signé) D. SAUVE, M.P.P.

Monsieur Pacifique Châtel, Sec., Ligue des propriétaires de Valleyfield, Valleyfield, P.Q.

Cher Monsieur,  
Au sujet de votre demande d'information, pour savoir qui est propriétaire de Compagnie d'Exposition de Valleyfield ou Cercle Agricole, vous trouverez sous pli copie de lettre que m'adresse Monsieur P. Laplante, Registrateur du comté de Beauharnois.

Vous voudrez bien prendre note de son contenu et à votre conseil décider ce qu'il y a à faire dans ce cas.

Si vous me le permettez, je vous suggérerais de placer cette cause entre les mains d'un avocat de Valleyfield.

Espérant que vous serez satisfait de mes démarches en cette affaire, veuillez me croire,

Votre tout dévoué,  
(signé) D. SAUVE, M.P.P.

Monsieur D. Sauvé, M.P.P., Assemblée Législative, Québec, P.Q.

Cher Monsieur,  
En réponse à votre lettre en date du 22 octobre courant, demandant si la Compagnie d'Exposition de Valleyfield est enregistrée sous le nom de "Cercle Agricole" et quel est le propriétaire des terrains acquis par ladite Compagnie d'Exposition, je dois vous dire que la Compagnie d'Exposition de Valleyfield a acquis de la cité de Salaberry de Valleyfield, par acte en date du 22 mai 1922, reçu devant Louis Joseph Boyer, notaire, et enregistré le 26 mai 1922 sous le No 49480, un terrain composé de divers lots de terre; et que depuis la date de l'enregistrement dudit acte aucun de ces lots n'a été vendu au Cercle Agricole.

Le Cercle Agricole n'a pas donné d'avis au registrateur de Beauharnois.

Votre bien dévoué,  
(signé) P. LAPLANTE, Registrateur.

P. Châtel—C'est tout ce qu'il y a sur la table?

L. Major—C'est déjà beaucoup.

O. Barette—Qu'en pensez-vous, messieurs les propriétaires? Etes-vous consentants à ce que la Cie d'Exposition paie des taxes?

Toute la salle—Qu'ils paient!

O. Barette—C'est votre intérêt. Le Conseil a payé pour entrer l'eau à l'aréna à vos dépens (\$550.00).

J. Laniel: Ça regarde le Conseil. Votre résolution ne peut être adoptée. Il faut passer après le Conseil.

Un propriétaire: Quand on répare des tunnels dans les rues, on charge de nouveau le plein montant. Pourquoi deux poids et deux mesures?

M. Touchette: Dans quelle rue?

—Rue Laniel et ailleurs.

—Rue Des Erables.

M. Monette: La seule réponse que je peux vous donner au sujet du Cercle Agricole, c'est qu'on ne peut rien faire. La loi est là.

M. Barette: La loi n'est pas faite. M. Monette: On n'est pas obligé de faire enregistrer un acte de vente.

B.—Mais on ne peut user de fausses représentations.

M.—On n'est pas obligé, mais c'est une sûreté.

B.—S'ils veulent emprunter, ils devront faire enregistrer.

M.—La première chose à faire, c'est de demander la loi du Cercle Agricole et de l'étudier.

B.—Pourquoi ne paient-ils pas de taxes?

M.—Parce que la loi provinciale le défend. Ça a l'air d'être une loi passée à la bonne franquette pour se protéger entre amis.

B.—Si la loi n'est pas bonne il faut s'adresser au ministre des affaires municipales.

X.—Elle n'est pas bonne.

M.—Je le crois. Mais je ne peux rien faire pour vous aider avant de le savoir.

B.—Que le Conseil s'en occupe. On place le Conseil pour représenter le peuple. C'est à lui d'y voir.

M. Laniel—Il ne s'agit pas du Cercle Agricole, mais des actionnaires. Le Cercle Agricole a bien voulu aider pour mettre l'affaire en marche, pour fonder l'aréna et pour s'en servir.

X.—Le Cercle Agricole a aidé?

W. Lefebvre—Non, le gouvernement.

X.—Et ils disent qu'ils n'ont pas fait d'argent. Ils ont commencé avec rien et ils ont aujourd'hui un des plus beaux parcs.

M. Z. Major—Je propose que la Ligue vote une résolution de s'adresser au ministre des affaires municipales pour avoir tous les renseignements voulus. S'il y a lieu de prendre action, qu'on le fasse immédiatement après. N'attendons pas après le conseil; ça n'est pas son affaire; ni à la Cie d'Exposition: elle ne nous répondrait pas.

M. Touchette: Il faudrait relever copie de l'acte de vente survenue entre la Cie d'Exposition et le Cercle Agricole.

M. L. Major: Il n'existe pas. C'est un "scheme".

On se demande ensuite si l'aréna est sur le terrain ou en dehors; s'il est en dehors, comment il se fait qu'il a été vendu avec le terrain. M. Louis VI Major s'étonne qu'on lance un prêt sur une propriété non enregistrée.

M. Monette: La Cie d'Exposition s'est formée en 1922 et a pris possession du terrain donné par la Société St-Jean-Baptiste. La vente s'est faite en 1922 et l'enregistrement n'a eu lieu qu'en 1932. Le Cercle Agricole a peut-être fait la même chose et ne fera enregistrer la vente que plus tard.

M. Barette: Depuis combien de temps la Cie ne paie-t-elle plus de taxes?

M. Monette: Depuis 3 ans.

B.—Pourquoi payaient-ils avant et plus maintenant?

M.—Parce que ça a passé au Cercle Agricole.

B.—Le Conseil aurait dû y voir.

M.—Demandez ça au Conseil du temps.

B.—Nous avons pris des renseignements auprès d'anciens échevins et ils ont avoué que le règlement n'était pas légal.

M.—S'ils ont fait ça, ils n'étaient pas à leur place.

X.—Dans le Conseil, il y en avait qui faisaient partie de la Cie d'Exposition.

On observe qu'un Cercle Agricole ne doit pas s'occuper de lutte, de théâtre, etc. "S'ils font du commerce, qu'ils paient", dit M. Richer.

M. J. Lespérance—Il y a certainement là quelque chose qui n'est pas dans l'ordre. Demandez qu'est-ce qu'un cercle agricole, de quoi il doit se composer, ce qu'il peut posséder, et ce qu'il peut faire avec ce qu'il possède.

Entre temps la proposition de M. Z. Major fut secondée par M. W. Lefebvre et adoptée.

On passe ensuite à la question du marché. M. Châtel lit une lettre par laquelle le Conseil informe la Ligue qu'un règlement autorise les cultivateurs à venir au marché six jours par semaine. Si la Ligue veut qu'ils viennent le samedi au lieu du vendredi, qu'elle fasse une campagne à cette fin.

M. W. Lefebvre plaide en faveur du projet. Le samedi, les travailleurs ont plus d'argent; beaucoup ne travaillent pas ce jour-là et peuvent garder les enfants pendant que la femme va au marché.

M. Laniel dit que le marchand paie des taxes et que le cultivateur ne paie que 5 p.c. pour venir au marché. M. Lefebvre lui répond que la Ligue s'occupe de l'intérêt public et que l'ouvrier a besoin de payer bon marché.

M. Touchette explique que ça ne regarde pas le Conseil de Ville et les membres de la Ligue adoptent une résolution pour que la publicité nécessaire soit faite pour que les cultivateurs viennent au marché le samedi.

Pour vider la question de l'Exposition et adopter une ligne de conduite définitive, la Ligue des Propriétaires tiendra sous peu une nouvelle assemblée.

## St. Anicet

M. et Mme Evangéliste Quenneville ont passé quelques jours à Montréal, où ils ont visité leurs parents.

M. Guy Quenneville de Montréal a passé la fin de semaine chez ses parents.

M. Alfred Langevin, de Huntingdon, qui a acheté la pointe de M. Sandy Caza est à faire faire des travaux. Plusieurs hommes sont à l'ouvrage pour améliorer le rivage.

Les camions du gouvernement étendent du gravier dans les rues du village depuis quelques jours.

Plusieurs hommes de cette paroisse furent embauchés pour les travaux qui eurent lieu à White Station pour la réparation des rails sur le chemin de fer.

M. et Mme John Leehy, Mlle Lucy Leehy ainsi que M. Georges Leehy et Pearl Meerte ont quitté St-Anicet ces jours derniers. Ils passeront les mois d'hiver en Californie.

M. et Mme Davignon et leur famille de Buffalo, N.Y., ont passé quelques jours dans la paroisse, les invités de Mme Jos. Dancause.

M. Frank Dancause, Mme Smith de St-Régis Falls, ainsi que M. et Mme Jos. Lafleur de Buffalo, N.Y., étaient les invités de M. et Mme L. Dagenais, la semaine dernière.

Mercredi dernier, eut lieu le mariage de M. Napoléon Carrière à Mlle Gabrielle Richer, fille mineure de M. et Mme Philius Richer. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par le curé de la paroisse, M. l'abbé Reid. Le soir, il y eut une danse en l'honneur des nouveaux mariés dans la salle de M. J.-Bte Faubert, à Cazaville. Les jeunes époux reçurent de jolis cadeaux. Tous ont passé une agréable soirée.

## Tribune Libre

### POUR RENSEIGNER LE PROGRES DE VALLEYFIELD

De nouveau ce journal revient à son péché mignon de mal informer le public du comté qui en viendra de ce fait et très bientôt, si le Progrès continue son jeu, à ne plus le croire même lorsqu'il dira la vérité.

Ceux qui désirent être bien renseignés sur la politique fédérale et provinciale de notre pays sont aujourd'hui plus nombreux qu'on le pense; ils n'aiment pas être trompés délibérément et autrement qu'occasionnellement. La semaine dernière encore, le Progrès écrivait à la suite d'un article intitulé "Les travaux de chômage" que "dans la ville de Beauharnois un montant de \$5,000 octroyé par le gouvernement provincial est dépensé pour l'érection d'un parc."

Disons d'abord qu'il s'agit simplement de l'amélioration du parc de Beauharnois et non d'une érection. De plus, le montant de \$5,000 représentant l'argent dépensé, a été fourni, octroyé la moitié par le gouvernement fédéral, l'autre moitié par le gouvernement provincial et non le tout par le gouvernement provincial seul.

Dans le même numéro du Progrès "Justice" ayant fait parvenir à ce journal une mise au point sur les destitutions nombreuses et récentes du gouvernement provincial actuel, on publie mais en caractère très fin cette lettre qui constitue une critique sérieuse à l'égard du gouvernement provincial de Monsieur Duplessis. Pourquoi ces ménagements? Pourquoi cette cour servile? Pourquoi brûler ce qu'on adorait et adorer ce qu'on brûlait?

BAPTISTE.

Nous avons recommandé  
**THOMPSON-CADILLAC**  
ET  
**WOOD-CADILLAC**

Alors qu'ils étaient à bas prix

Nous recommandons maintenant

**ROUTHIER**  
**CADILLAC**

CIRCULAIRE SUR DEMANDE

**STERLING SERVICE**  
LIMITED

Valeurs de Placement  
ETABLI EN 1929

267 ouest rue Notre-Dame,

MONTREAL

Tél. PLateau 8241

# Le règlement de la danse est adopté en deuxième lecture

(suite de la première page)

Le gérant du grill dit qu'il demeure en face de l'église du Sacré-Coeur. Depuis que le grill est ouvert, une centaine de jeunes gens ne manquent pas la grand'messe. Auparavant, ils allaient danser en dehors et revenaient à 2 heures de l'après midi.

M. Leboeuf ayant suggéré que l'âge d'admission soit fixé à 18 ans, le gérant continue: J'ai travaillé à Montréal et je n'ai jamais accepté de jeunes gens en bas de cet âge. A Valleyfield des gens distingués nous ont dit: Si vous continuez comme cela, il n'y a rien à redire.

M. Miron se dit prêt à changer d'attitude si dans une lettre le curé se dit favorable au grill.

M. Leboeuf dit que le Conseil entreprend de passer ce règlement à cause de plaintes reçues. Des jeunes filles seraient sorties du grill, ivres, à 2 heures du matin. M. Leboeuf précise que lui-même n'a pas été témoin de ces faits qui lui ont été rapportés. Il ajoute que le dimanche doit être sanctifié.

La religion demande aussi, poursuit M. Ostiguy, que les théâtres soient fermés le dimanche.

Cela regarde le gouvernement provincial, réplique M. Leboeuf. La municipalité ne peut intervenir que pour des raisons de discipline.

## Application de la loi . . .

(Suite de la première page)

grande du risque de perte afférant aux petits emprunts dans les petits centres, mais qu'il accepte aussi de porter une plus large part des dépenses spéciales que doivent faire les compagnies qui consentent des prêts hors du district où se trouve leur siège social.

Relativement à votre référence au système de prêts pour amélioration des habitations, je suis heureux de vous envoyer une copie d'une récente déclaration du ministre dans laquelle vous trouverez les conditions auxquelles les prêts destinés à des réparations ou à la rénovation des maisons déjà construites sont consentis. Vous remarquerez que ces prêts sont consentis par les banques qui ont des succursales dans presque toutes les localités du pays. Les résidents de votre ville qui désirent faire des emprunts de ce genre doivent s'adresser directement au gérant de la succursale bancaire de l'endroit.

Le Dr Larochè observe que si on se rend à la demande de M. Ostiguy, le règlement sera inutile. Il faut l'adopter tel quel ou le rejeter.

M. Miron: Nous sommes catholiques et nous devons nous en rapporter aux directives de l'ordinaire. Avant la deuxième lecture, consultons les autorités religieuses.

M. Leboeuf met fin à la discussion en proposant la seconde lecture du règlement. M. Monette seconde, le règlement est lu et adopté sur proposition de M. Leboeuf secondé par M. Daignault.

\*Voici le texte du règlement:

Article 1—Les mots "Salle de danse" signifient tout bâtiment ou endroit où le public est admis et où l'on se livre à la danse, qu'un prix d'entrée soit exigé ou non.

Article 2—Toute salle de danse dans les limites de la juridiction du Conseil de la cité de Salaberry de Valleyfield sera fermée, tous les dimanches et autres jours de fête religieuse, durant toute la journée, et aussi tous les autres jours de l'année, entre minuit et sept heures du matin.

Article 3—Il sera défendu à toute personne âgée de moins de dix-huit ans d'avoir accès à une salle de danse, et toute personne n'ayant pas cet âge et qui sera trouvée dans la salle de danse sera passible de pénalités du présent règlement, de même que le patron de l'établissement.

Article 4—Quiconque contreviendra à aucune des dispositions du présent règlement sera passible d'une amende, avec ou sans frais, et à défaut du paiement immédiat de ladite amende et des frais, d'un emprisonnement, le montant de ladite amende et le terme audit emprisonnement à être fixés par le Recorder ou la Cour devant laquelle la partie intervenante est jugée, pourvu que ladite amende n'excède pas quarante piastres (\$40.00), et que l'emprisonnement ne soit pas pour plus de deux mois de calendrier pour chaque offense, ledit emprisonnement devant cependant cesser en tout temps avant l'expiration audit terme fixé par la Cour ou le Recorder, sur paiement de ladite amende, ou de l'amende et des frais.

Article 5—Toute infraction continue au présent règlement constituera jour par jour une offense séparée.

Article 6—Vu qu'il y a urgence, le présent règlement entrera en force et en vigueur dès qu'il aura été publié.

**Joseph Laframboise,**  
85 tonnes de foin et 25 tonnes  
de paille à vendre,  
Tél. 641 s. 3-1,  
HUNTINGDON, QUE.

**Joseph Giroux,**  
Boulangier,  
Tél. 624 s. 4-2,  
ST-ANICET, QUE.

**François Teste,**  
boulangier,  
ST-AGNES DE DUNDEE,  
QUE.

**LAKE VIEW HOTEL,**  
C. PILON, Prop.  
Chambres et pension,  
ST-ANICET, QUE.

**Pat. Montpetit,**  
forgeron, soudure oxygène,  
HUNTINGDON, QUE.

**Pat. Lalonde,**  
propriété à vendre,  
STE-BARBE, QUE.

**James Léger,**  
miel à vendre,  
STE-AGNES, QUE.

**Hotel Four Corners,**  
J. BTE. FAUBERT, prop.  
Bière et vin—salle de danse,  
CAZAVILLE, QUE.

**Alcide Leblanc,**  
Cochons et bois à vendre,  
STE-AGNES, QUE.

**J.-E. Quenneville,**  
marchand générale,  
ST-ANICET, QUE.

**Adrien Lalonde,**  
Cochons à vendre,  
STE-AGNES, QUE.

**A VENDRE**  
Livres et lingeries pour  
Jardin de l'Enfance.  
27, rue Du Marché,  
VALLEYFIELD

# Une compagnie de pavage à Valleyfield, Qué.

**M. Zotique Perron est président de la compagnie**

La Gazette Officielle donne avis cette semaine de la fondation d'une compagnie de pavage dont le bureau-chef est à Valleyfield.

La charte de la nouvelle compagnie établit à \$20,000 son capital. Le président de l'entreprise est M. Zotique Perron, de Valleyfield. M. Jack Wilson, ingénieur civil de Huntingdon en est le vice-président et gérant général. M. R. E. Cogland de Huntingdon est secrétaire-trésorier.

Pour compléter le bureau de direction, MM. Léo-Georges Perron de Valleyfield et E. G. Cogland de Huntingdon occupent le poste de directeurs.

Le bureau de direction de la nouvelle firme travaille en ce moment à obtenir des contrats. On estime que la compagnie fonctionnera rondement au printemps alors qu'elle sera en mesure d'exécuter toutes sortes de travaux de voirie.

## Pour rédiger une nouvelle charte

Mercredi, les maîtres-barbiers tenaient une assemblée à laquelle assistaient bon nombre d'entre eux.

Étaient présents, le président, M. Hervé Legros, MM. Fortin, vice-président, E. Pelchat, secrétaire; F. Loisel, Lapiere, Desmarais, R. Legros, L. McSween, E. Leduc, F. Meury, E. Pilon, J. Thibault, S. Pelchat, Chamard, Bougie, Hébert.

On lut aux membres certains passages de la charte. On fit de nombreuses suggestions qui seront prises en considération par le comité chargé de composer la charte qui permettra aux barbiers de former une union indépendante.

## Nouvel octroi nécessaire

Jusqu'ici les travaux se sont poursuivis activement à la Pointe Cockburn. On nous annonce qu'on travaillera tout l'hiver.

Des difficultés d'ordre financier qui seront aplanies, espérons-le — surgiront sous peu du fait que le montant destiné à ces travaux s'épuise. Il faudra que le gouvernement vote un nouveau montant pour terminer les travaux qui en sont encore au stade préliminaire.

Une rumeur non confirmée veut que lorsque l'octroi sera déposé, les salaires seront de 25c. de l'heure au lieu de 35c.

## M. Prégent invité aux usines G.M.C.

Nous apprenons que M. Jos. Prégent, membre du club d'élite des vendeurs de la General Motors assistera à la convention qui aura lieu aux usines de cette compagnie.

Ce club d'élite se compose de tous les vendeurs qui vendent plus de 100 autos par année. M. Prégent est au service du Garage Z. Perron. Il s'est classé parmi les meilleurs vendeurs durant 5 années consécutives.

M. Emile Perron, gérant du garage, l'accompagnera.

## Une saisie d'alcool jeudi rue Danis

Jeudi dernier, vers dix heures du soir, des agents de la R.C.M.P. ont effectué une descente à la demeure de M. Emond, propriétaire de taxi, située à 108, rue Danis.

L'agent Cahil et trois autres constables de la R.C.M.P. de Huntingdon ont trouvé cinq gallons d'alcool et plusieurs récipients vides.

Aucune arrestation n'a été faite.

### TRIBUNE LIBRE

Pourquoi le Conseil de ville se dépêcha-t-il à la dernière séance de passer en deuxième lecture le règlement concernant la danse dans les établissements publics?

Pourquoi ce projet de règlement n'a-t-il pas été mis plus longuement à l'étude avant son adoption?

Pourquoi le conseil de la Cité ne fit-il pas des enquêtes sur ces mêmes endroits publics avant d'en venir à des règlements qui ne sont basés sur rien autre chose que de fausses rumeurs?

Pourquoi les conseillers eux-mêmes n'ont-ils pas visité au moins une seule fois ces endroits pour s'assurer si la paix et le bon ordre régnaient?

Pourquoi passer un règlement qui ne rapportera rien de mieux à la cité au point de vue moral, car les établissements concernés par ce règlement ont toujours été bien tenus et le sont encore sous tout rapport moral et social?

Pourquoi tant s'attaquer à la danse dans les endroits publics? Celle-ci n'est-elle pas par elle-même un exercice physique et un passe-temps agréable qui est de nature à agréablement honnêtement et agréablement notre jeunesse?

Dans ces salles publiques auraient-elles toléré des danses immorales ou des gens de mauvaise réputation ou tout autre chose malhonnête?

La police municipale et provinciale n'ont-elle pas visité ces mêmes endroits et les rapports faits n'ont-ils pas été trouvés satisfaisants?

Les propriétaires mêmes de ces endroits n'ont-ils pas à cœur de tenir des endroits aussi sains que possible au point de vue moral, social, physique, etc.?

Ne serait-il pas de nature à nuire à la réputation d'un endroit public quelconque que d'y tolérer des choses ou personnes immorales?

Alors pourquoi donc passer un règlement sévère à un point de nuire à ce genre honnête de commerce local, et de nature à être profitable pour les endroits du même genre situés à quelques milles de la cité; en ce sens que notre jeunesse de Valleyfield, comme par le passé, désertera la cité les samedis soirs et fêtes pour aller se divertir à l'étranger; et dans bien des cas ces divertissements seront malhonnêtes?

Pourquoi certains échevins semblaient-ils avoir un parti-pris pour ce même règlement qu'ils tenaient à défendre à tout prix sans raisons suffisantes?

N'y avait-il pas quelque autre raison particulière inconnue pour la plupart des échevins qui se sont faits embaucher par des raisons basées simplement sur des "entendu dire".

Certains représentants de la Cité ne devraient pas ignorer que souvent un avenir rapproché dévoile des choses qui semblent avoir passé inaperçues.

X X X

## Au Conseil de Huntingdon

Une assemblée du conseil de Huntingdon eut lieu le 2 novembre. La séance était présidée par le maire D. Faubert. L'échevin Lalonde était absent.

Les comptes suivants furent approuvés: A. McArthur, \$24.96; Braitwaite Bros., \$46.39; Pringle Stark et Co., \$20.10; Bell Telephone Co., \$9.99; R. Rodrigue, \$3.75; A. Lefebvre, \$12.50; Pressure Pipe of Canada, \$63.46; Laurent Riel, \$38.60; Adrien Lefebvre, \$12.50; W. A. Hunter, \$84.92; John Macrow, \$30.50; Johnson Scales Co., \$92.06.

Proposé par les échevins Hunter et Kelly que les comptes suivants soient payés.

M. W. McLean demanda la permission de transporter une bâtisse sur la rue Châteauguay. On demanda à M. McLean de produire une lettre agréant de payer tout dommage que cela occasionnerait.

M. J. A. Ross se plaint de la condition des égouts sur les rues Lake et Hunter. Ceci fut transmis au comité des chemins.

Proposé par les échevins Hunter et McCormick que le labourage des rues en hiver en ce qui concerne les pompes soit laissé entre les mains du comité de feu, ainsi que le placement des clôtures de neige.

Le Dr Clouston demanda que la ville aide dans la préparation de la fête du 11 novembre. Le Conseil se rend à sa demande et fournira tout l'aide possible.

Proposé par les échevins Kelly et McWhinnie que le comité du parc

soit autorisé à dépenser \$60.00 pour son amélioration.

Une lettre du bureau d'hygiène est lue et déposée aux archives, en ce qui concerne les jeunes Varin.

Une soumission de Joseph Brisebois pour emplir et creuser l'égout sur la rue York, est déposée aux archives, à 25 sous du pied linéaire.

La Shawinigan Water & Power demande la permission de couper les branches sur les arbres près du parc, sous la surveillance d'un homme de la ville.

Une lettre est lue et déposée aux archives, du procureur général, en ce qui regarde les dépenses en connection du vol chez M. Cappiello.

### LA CLOCHE REMPLACÉE PAR LE DISQUE DE PHONO (Star, Londres)

Une nouvelle église vient d'être érigée dans la petite localité d'Iford du comté de Hants, en Angleterre. Elle se distingue par une curieuse innovation: la cloche y est remplacée par un phonographe électrique qui rappelle les fidèles à leurs devoirs religieux en leur jouant des disques des carillons célèbres, diffusés dans tout le village au moyen de puissants hauts-parleurs.

Les dirigeants de la moderne communauté d'Isford se proposent par ailleurs d'avoir largement recours aux conquêtes de la technique pour mettre à la portée des ouailles les sermons des "vedettes" les plus célèbres de l'Église, notamment ceux de l'évêque de Winchester.

### UN NEGOCIANT ASTUCIEUX (Panama American)

M. William R. Hesse, Anglais immigré depuis longtemps dans la République de Panama et établi commerçant dans une région assez isolée de l'Etat, ne se casse pas la tête pour avoir chaque matin, dans sa boutique, les fruits les plus succulents de la région... pour rien. En s'installant dans sa nouvelle résidence, M. Hesse avait apporté avec lui un lot de vieilles montres, de celles qu'on remonte à l'aide d'une clé. Il les vendit aux indigènes de la région, mais en garda les clés; et il promit à ses "clients" qu'il remonterait leur montre chaque fois qu'ils lui apporteraient quelques fruits de leur jardin.

Aussi, tous les jours, à l'aube, la véranda de M. Hesse est-elle pleine de paysans qui, un panier de fruits dans une main, leur vieille montre dans l'autre, attendent que l'Anglais vienne avec la clé remettre en marche le mouvement de leur "jouet". Aussitôt que c'est fait, ils déposent les fruits et s'en vont à leurs affaires, en souhaitant à M. Hesse une bonne santé.

### AGENCE MATRIMONIALE AUTOMATIQUE

(Osaka Mainichi)

Une société d'appareils automatiques de Tokio a fait installer dernièrement, dans un certain nombre d'établissements publics de la ville, des appareils qui jouissent d'une grande faveur auprès des habitants: en y introduisant une pièce de monnaie, l'on fait sortir une liste sur laquelle figurent les noms des jeunes gens désireux de se marier, leur âge, leurs qualités et leur situation de fortune.

Si parmi les candidats ou candidates au mariage inscrits sur la liste, on trouve un "parti intéressant", on s'adresse à la société des appareils automatiques en question, qui arrange un rendez-vous.

On ne sait si depuis cette innovation en matière matrimoniale, le nombre des mariages a augmenté à Tokio. Ce qui est certain, c'est que les curieux sont nombreux, et la société y trouve son compte.

—Mon cher, j'ai en horreur la science moderne, elle a gâché cinq ans de mon existence.

—Une mauvaise opération?

—Non, les empreintes digitales.

Meublez votre maison à

### BON MARCHE

Meubles usagés, poêles, fournaises, tables, chaises, baignoires, et accessoires de maison de tout genres.

A vendre ou à échanger

### A.-G. BENOIT

Coins des rues St-Laurent et Hermine, Valleyfield Tél. 394

# Le projet du pont de Côteau est en voie de réalisation

(suite de la première page) le diocèse de Valleyfield, de réunir les deux rives du St-Laurent entre Valleyfield et Côteau-du-Lac;

"ATTENDU que M. Delpha Sauvé, député de Beauharnois à Québec, nous informe qu'il fait des démarches auprès du gouvernement pour obtenir la construction d'un pont à cet endroit, et qu'il a fait envoyer par le ministre des Travaux publics, M. John Bourque, des ingénieurs qui sont venus visiter les lieux et étudier quel serait le site le plus avantageux et le plus économique pour l'exécution de ce projet;

"ATTENDU que la construction de ce pont affecte les droits du gouvernement fédéral, qui doit donner la permission de procéder avant de commencer tout autre travail;

"ATTENDU qu'il est question d'utiliser les barrages de la Beauharnois Light Heat & Power et les îles des ladite compagnie pour la construction de ce pont, et que par conséquent demande doit être faite à la compagnie à quelle condition elle permettra d'utiliser ses droits;

"ATTENDU que les procédures à suivre sont identiques à celles adoptées par la Corporation du Pont du Lac St-Louis pour la construction du pont Honoré Mercier;

"ATTENDU d'autre part qu'il est permis d'espérer la réalisation de ce projet dans un avenir très rapproché si tous les intéressés veulent se donner la main et travailler ferme à son exécution;

Que ce Conseil s'adresse à M. Maxime Raymond, député de Beauharnois à Ottawa, pour lui demander d'obtenir du Gouvernement d'Ottawa et du ministère du Transport, pour la cité de Salaberry de

Valleyfield, la permission de construire un pont entre Valleyfield et Côteau-du-Lac;

"QUE demande soit faite au Gouvernement provincial de fournir à la cité de Valleyfield une copie des procédures suivies par la Corporation du Pont du Lac St-Louis lors de la construction du pont Honoré Mercier;

"QUE demande soit faite à la Beauharnois Light Heat and Power Company à quelles conditions elle permettrait au Gouvernement de Québec ou à la cité de Valleyfield ou à tout autre corps responsable d'utiliser ses propriétés et ses barrages pour la construction d'un pont entre Valleyfield et Côteau-du-Lac;

"Que copie de la présente résolution soit transmise à tous les députés de la région, tant fédéraux que provinciaux, dans le plus court délai.

On sait qu'au mois de juin des démarches avaient été faites auprès du gouvernement fédéral. Le Conseil de Ville reçut à ce moment des lettres de l'hon. Mackenzie King, l'hon. Cardin et M. Maxime Raymond promettaient de s'intéresser sérieusement à la question.

Puisque le gouvernement provincial est décidé à construire le pont et que de son côté le gouvernement fédéral s'intéressera au projet, on peut prévoir que le pont Valleyfield-Côteau sera construit avant longtemps.

Signalons brièvement que cette construction est le fruit de démarches incessantes auprès des gouvernements par la Chambre de Commerce et un groupe de citoyens qui incitèrent les autorités municipales à agir.

## Voici votre dernière chance

de gagner un prix au

## Grand concours d'abonnements

organisé par

## LA GAZETTE DE VALLEYFIELD

Nombre de points accordés aux candidats pour abonnements durant la

Dernière période (du 9 au 18 nov.)

	A	B
1 an \$ 2.00.....	550	600
2 ans 4.00.....	1300	1450
5 ans 10.00.....	3200	3500

Il reste encore 10 jours aux candidats qui n'ont pas encore obtenus le nombre de points qui leur donne droit à un prix, pour se mettre au travail sérieusement. Nous espérons que d'ici quelques jours, ils auront tous remis leurs livrets de reçus et que pas un seul ne restera sans prix. Ceux qui n'auront vendus que quelques abonnements, seront payés en argent, c'est-à-dire que nous leurs allouons la même commission que celle-là allouée à nos sollicitateurs réguliers.

Pour toutes informations s'adresser à

## La Gazette de Valleyfield

VALLEYFIELD, QUE.

Téléphone 60, 24, rue Nicholson

René Hallé, gérant de la distribution.

# La Montreal Cottons et le pont Dufferin

Le même comité verra à l'entretien des chemins d'hiver

(suite de la première page)

M. Touchette suggère que le même comité qui s'est occupé de cette affaire l'hiver dernier soit nommé cette année par le Conseil. M. Miron en fait la proposition et propose aussi que le ministre de la voirie soit prié de fournir \$1000 pour aider à l'entretien. La résolution est adoptée. Le Comité se compose de MM. Zotique Perron, Ben Viau et Adélaré Monette.

### La rue Isabella

On fait en ce moment des travaux rue Isabella pour déplacer les poteaux de transmission électrique et les planter sur la plate bande dans le but d'embellir la rue. M. Cauchon a adressé un avis légal demandant d'arrêter les travaux. On attend la décision du Conseil pour continuer.

Les propriétaires intéressés expliquent qu'en posant les poteaux dans la plate bande, il faudra couper les arbres sur les propriétés. Ils ajoutent que la ville n'a pas le droit de planter les poteaux sur la plate-bande.

On lit à ce sujet le contrat par lequel la succession Buntin a donné le terrain à la ville pour la rue. Il y est dit qu'un espace de 18 pieds doit être laissé de chaque côté de la rue pour des trottoirs et des plate-bandes qui devront être entretenues par la ville ou les propriétaires sous la surveillance de la ville.

Comme il n'est pas question de poteaux, M. Miron dit que si en vertu de ce contrat on n'a pas le droit de les poser sur la plate-bande, on n'a pas plus le droit de les poser ailleurs.

Finalement, par une résolution, le Conseil décide que les poteaux seront posés le long du trottoir, contrairement à la demande des propriétaires.

### Accidents

L'ingénieur et le chef de Police font leur rapport au sujet de l'accident pour lequel M. Théoret réclame un dédommagement de la ville. D'après ce rapport, la torche était au bord de l'excavation, il y avait une barrière autour et il restait un espace de 18 pieds pour la circulation. Il y a de plus un luminaire de 250 chandelles à 50 pieds de l'endroit. D'autre part, ce soir là, la visibilité était faible à cause du miroitement sur le pavage.

M. Touchette ajoute que les lanternes étaient mal placées et que leur lumière était blanche. Lui-même a eu un accident à cet endroit. La question est référée aux Finances.

Monette Transport donne à la ville un avis de 15 jours après lesquels cette compagnie prendra une action contre la ville au montant de \$157.92 pour dommages subis dans un accident survenu rue Dufferin. Le camion de Monette Transport tomba dans une excavation. D'après la plainte, il n'y avait pas de lumière rouge avertissant du danger.

On demandera un rapport du Chef de Police et de l'ingénieur.

Le Chef de Police informe le Conseil qu'il a averti M. Leboeuf demeurant rue St-Laurent de voir à relier ses renvois d'eau et d'égouts à l'égout de la rue.

Un règlement prohibe les fosses d'aisances sur les rues où il y a un égout.

En conséquence M. Leboeuf sera notifié que s'il ne fait pas le raccordement de ses renvois à l'égout, la ville le fera et lui en chargera le coût.

La Canadian Bronze prie la Ville de payer le compte que cette compagnie reçoit pour installation d'un hydromètre. Pour se conformer au règlement la ville paiera le compte. Ce montant sera déduit sur le loyer de l'appareil.

L'Hon. William Tremblay informe le Conseil que la Ville recevra \$2,800, pour secours d'octobre. M. Léveillé accuse réception de \$1127.80 pour juillet.

L'ingénieur recommande d'adopter la résolution de la Shawinigan au sujet du remplacement des poteaux trop courts. M. Touchette propose d'attendre que le moment de passer le contrat arrive pour décider de cette question.

On transmet au Comité des Finances une demande des Vétérans qui souhaitent obtenir de l'aide comme l'an dernier pour la Fête de Reconnaissance.

Sur une question de M. Leboeuf le Dr Laroche informe le Conseil

que, pour l'ouverture de la rue Danis les lots ne seront pas donnés. On continue à faire des démarches pour que les propriétaires acceptent, dans leur propre intérêt.

Il est proposé par M. Leboeuf, secondé par M. Miron que les contrats soient accordés aux acquéreurs de propriétés vendues pour taxes le 4 novembre 1935.

M. Adélaré Touchette demande qu'une licence de camion qui est à son nom soit transférée à son fils Roland. Adopté.

On réfère au département de secours une demande de Henri Moquin et une autre de Dame Joséphine Labrecque.

M. Edwin-P. Burgess fait application pour faire partie du corps de Police. La demande est transmise au comité de Police.

Le rapport de l'eau pour les semaines finissant le 16 et le 23 est favorable. La liste de paie du département de la Police pour les semaines finissant le 22 et le 29 est de \$40.00 et \$38.47.

On portera au nom de leur nouvel acquéreur les propriétés suivantes: P 23-D de John Wilson et Miss Jenny Wilson; no 629-30, de M. Jos. Dumouchel à A. Desjean fils; no 117-P-67, de M. Hallé à Roméo Latour; no 117-45, de M. Hallé à M. A. Laselle; no 117-44, de M. Hallé à Léonel Lepage; no 117-65, de M. Hallé à Arthur Berthiaume; no P-525, de Wilfrid Lalonde à J-B. Daignault.

— Dis, Samuel, as-tu appris le latin?

— J'aurais bien voulu, mais la prononciation doit être très difficile. Comment veux-tu que je prononce par exemple MDCCCXIV? Alors, j'ai tout plaqué!...

## Au temps de Duvernay

Je voudrais ici ramasser comme en un tableau les traits d'une époque.

Duvernay n'en est probablement pas la figure dominante. Il y a une tête qui domine, c'est celle de Papineau. La tête relevée, hautaine, ardente d'un homme qui depuis vingt ans exprime la fierté intransigeante et l'espérance irréductible de la race canadienne-française. Parlementaire, orateur incomparable, tribun, Papineau est le héros des grandes assemblées populaires. De l'avoir avec soi et de l'entendre, c'est assez pour être fier encore d'être Canadien. Nos bons ancêtres d'alors, opprimés, pauvres, besogneux ont encore l'impression de remporter des victoires et l'assurance d'humilier un ennemi chaque fois que leurs mains pleines ils applaudissent le grand orateur. Mais au temps de Duvernay cette éloquence flamboie comme une torche soufflée par le vent et lance dans la foule des brandons incendiaires.

Tous les peuples civilisés sont alors grisés par le grand mot de liberté; toutes les âmes généreuses rêvent de démocratie. Il vient d'Europe, de la France surtout, les échos de voix puissantes, aux grandes sonorités romantiques.

Les révolutions de 1830 sont à peine finies; les journées de juillet ont mis les peuples en humeur d'indépendance; révolution réussie en Belgique, révolution en Suisse, insurrection en Pologne, pas de révolution en Angleterre, mais des meetings, de l'agitation, des émeu-

tes mêmes et des réformes, parlementaire, municipale, économique, industrielle et commerciale. L'émancipation des catholiques concédée en 1829 a été arrachée à Wellington, le Duc de Fer, par O'Connell, le patriote irlandais.

Avec un esprit nouveau, des formules nouvelles, des inventions prodigieuses sont en train de modeler un monde nouveau, et les respectables lords de Westminster semblent ne pas s'apercevoir que ces petites choses ailées et magiques traversent la mer et bourdonnent aux oreilles des Canadiens.

En même temps des milliers d'immigrants britanniques arrivent au Canada, 28,000 en 1830 et 50,000 en 1931 et en 1932. ("Le Canada, hier et aujourd'hui," Gustave Lanctôt.)

Tous ces immigrants ne sont pas des bureaucrates, loin de là. Aussi bien au premier banquet de la Saint-Jean-Baptiste en 1834 plusieurs santés furent-elles présentées aux réformistes du Haut-Canada, à O'Connell et au gouvernement des Etats-Unis, ce qui indique assez la tournure d'esprit des fondateurs de notre société nationale.

Cependant Duvernay avait fondé et dirigeait la "Minerve" à Montréal. Etienne Parent rédigeait le "Canadien" à Québec. Ainsi que le "Vindicator" de l'Irlandais Tracey mènent une lutte décisive pour le gouvernement responsable contre le conseil législatif qui est alors l'instrument de la tyrannie britannique. La "Minerve" ayant parlé en 1832

du conseil législatif comme de "la plus grande nuisance que nous ayons," Duvernay fut traduit à la barre dudit conseil et condamné à la prison.

En ce temps-là comme aujourd'hui tous les Canadiens français n'étaient pas patriotes. L'"Ami du peuple" était le journal des impérialistes, des gens en place d'alors. L'"Ami du peuple" était en réalité l'ami de l'oppressé, et sous prétexte de défendre "l'ordre et les lois" soutenait le régime le plus inique qui ait accablé notre race.

Quel était ce régime? Nous l'étudions dans un prochain article. Il nous paraît en effet utile de connaître l'état politique, la condition sociale et économique, la vie de tous les jours et la pensée profonde du petit peuple qui autour de 1834 médite de donner à sa destinée le coup de barre décisif. Du reste, les chefs et les guides ne lui manqueront pas. Déjà les grandes institutions naissent et se forment auxquelles la Providence confiera l'héritage spirituel des fondateurs, des apôtres et des héros.

GAUDARVILLE.

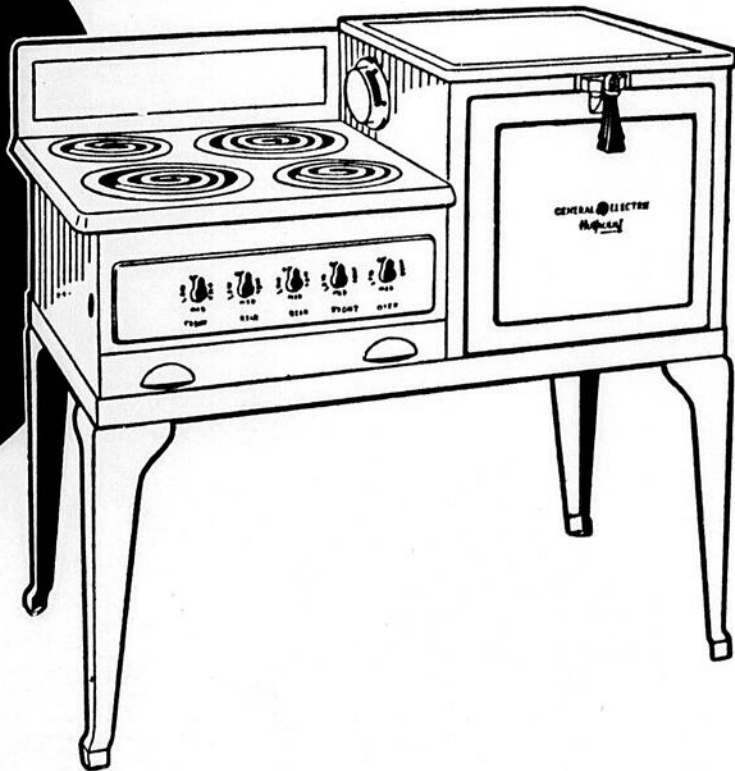
Jos. Miron,  
HOTEL UNION,  
COTEAU-STATION.

Lucien Houle,  
Barbier-Restaurateur,  
COTEAU-STATION.

# CUISEZ A L'ÉLECTRICITÉ

## sur ce POÊLE HOTPOINT G-E

POUR SEULEMENT \$1.25 PAR MOIS



NOUS installerons ce Poêle Hotpoint moderne et rapide dans votre cuisine en considération du petit loyer mensuel de \$1.25... et vous pouvez commencer dès maintenant à bénéficier des loisirs... des épargnes... et de la commodité que procure la cuisine électrique! Nous payons l'entretien et même les frais d'installation jusqu'à concurrence de \$35.00, somme qui suffit ordinairement à couvrir tous les frais d'installation.

Vous trouverez que la cuisine électrique n'est pas plus coûteuse que d'autres méthodes moins commodes. Elle est propre... fraîche... et ses résultats sont si certains. Plus de saleté sur les murs et sur les rideaux... plus de poêles ni de chaudrons noirs. Les aliments cuits suivant la méthode Hotpoint ont meilleure apparence... meilleur

goût... et ils sont meilleurs.

Chacune des 5500 clientes de la Shawinigan faisant usage de poêles électriques vous dira qu'une fois que vous aurez fait la cuisine avec un Hotpoint vous ne serez jamais satisfaite d'une autre méthode, quelle qu'elle soit.

Laissez-nous installer un Poêle Hotpoint dans votre maison, aujourd'hui. Le coût du courant électrique est très bas. La moyenne des locataires de poêle de la Shawinigan paient moins de \$3.00 par mois pour leur cuisine électrique. On sera heureux de vous donner tous les renseignements voulus à la succursale Shawinigan de votre localité... mais vous pouvez aussi vous faire expliquer le mode de louage de poêles par un des employés préposés au service du réseau, des compteurs ou de l'opération.

HD-136F

THE SHAWINIGAN WATER & POWER CO.



## On souhaite que le journal d'agriculture soit remplacé

A une assemblée des directeurs de la société d'Agriculture du comté de Beauharnois, tenue au bureau du secrétaire général, lundi le 2 novembre 1936 à 2 heures de l'après-midi, à laquelle assemblée étaient présents: M. Philorum Sauvé, président; MM. Omer Vachon, Onésiphore Myre, Dr Rodrigue Laberge, J. E. Laberge, Raymond Gagnon, Alphonse Laurin, et Narcisse Daoust tous directeurs.

Proposé par M. Omer Vachon, secondé par M. Narcisse Daoust:

Attendu que depuis plusieurs années les cultivateurs membres de sociétés d'agriculture recevaient gratuitement le journal d'agriculture chaque semaine;

Attendu que le journal leur était d'une grande utilité en leur permettant de connaître les prix courants de la ferme;

Attendu que depuis la suppression de ce journal ils sont privés de renseignements agricoles précieux;

Que pour toutes ces raisons les directeurs prient humblement leur député M. Delpha Sauvé de bien vouloir faire des instances auprès des autorités du Ministère de l'Agriculture pour qu'un organe quelconque soit envoyé gratuitement aux membres des sociétés d'agriculture ou de tout autre cercle s'occupant d'agriculture afin de les renseigner sur les prix courants de produits agricoles.

Proposé par M. le Dr R. Laberge secondé par M. Alphonse Laurin:

Que les directeurs de la société d'agriculture ont appris avec un profond chagrin la mort de Mme Vachon, mère de M. Omer Vachon. Qu'ils profitent de cette circonstance douloureuse pour offrir à M. Omer Vachon et aux autres membres de la famille, l'expression de leurs plus vives sympathies. Que copies de la présente résolution soit transmise à M. Omer Vachon et aux journaux locaux.

### Ste-Barbe

Mlle Rhéa et Estelle Vallée ainsi que Lucienne Deschamps, élève du couvent de Huntingdon étaient de passage dans leur famille à l'occasion de la Toussaint.

M. Louis-Philippe Girouard, élève du Séminaire de Valleyfield, était en visite chez ses parents à l'occasion de son congé du mois.

A l'occasion de la Toussaint, notre curé eut la visite de l'abbé Garriquer pour lui aider.

Dimanche dernier, M. et Mme Paul Pinsonneault étaient de passage à Montréal en visite chez des parents.

Dimanche dernier, M. et Mme J. Lionel Benoit étaient à souper chez M. Euclide Deschamps de St-Stanislas.

## Aux gagnants de l'exposition

Assemblées agricoles dans le but de payer tous les cultivateurs qui ont gagné un ou plusieurs prix dans les divers concours organisés sous les auspices des cercles agricoles du comté de Beauharnois. Tous les gardiens ou propriétaires des animaux primés sont priés de se rendre pour réclamer leurs primes.

Beauharnois—lundi soir, le 9 courant, à 7.30 heures, salle de L.U.C.C.

St-Stanislas—mardi soir, le 10 courant, 7.30 heures, salle Vaudrin.

St-Louis de Gonzague—mercredi soir, le 11 courant à 7.30 heures, salle paroissiale.

Saint Etienne—jeudi soir, le 12 courant, à 7.30 heures, salle paroissiale.

Valleyfield—vendredi, le 13 courant, à 11 heures avant midi, Hôtel de Ville.

Saint Timothée—vendredi soir, le 13 courant, à 7.30 heures, salle du conseil.

SAUVEUR JOSSELIN, Secrétaire

### Howick

Proposé par conseiller Rorison, secondé par conseiller Watson que les sommes suivantes soient payées: Conseil de la campagne, \$47.67; E. Stevan, \$1.50; que le compte de M. J. A. Poupard soit mis de côté.

Proposé par conseiller Beaudin, secondé par conseiller Jeanneau que toute personne venant de ce village avec l'intention d'ouvrir une boutique de barbier paie dix dollars pour la première année, et à l'avenir le prix régulier. Il devra aussi adopter les prix de l'Union.

Mlle Edwidge Loisselle, une ancienne paroissienne habitant Varennes, visite actuellement ses parents et amis.

Mlle Agnès Cardinal, étudiante garde-malade à l'hôpital de St-Jean, visitait les siens, en fin de semaine.

M. N. F. Manning, gérant de la Banque Canadienne de Commerce, est en vacances. M. J. Hersel le remplace.

M. Lionel Simon remplace M. Louis Desgrosseilliers comme cantonnier sur la route nationale.

M. le Dr Lorenzo Fortin a été nommé secrétaire de la Commission Scolaire en remplacement de M. Joseph Farineau.

## Victimes— De La Bronchite et De L'Asthme

Obtenez Un Soulagement Rapide Dormez Profondément toute la Nuit

Une ou deux doses du fameux "BUCKLEY'S MIXTURE" prises lentement avant de vous mettre au lit vous assurent une nuit de repos.

Le fameux mélange qu'est "BUCKLEY'S MIXTURE"—fait au Canada—est garanti—souvent quelques gorgées entraînent une toux ordinaire.

Vous, les victimes de la Bronchite et de l'Asthme, goûtez le plaisir de passer une nuit sans tousser; dormez d'un profond sommeil et vous vous réveillerez frais et dispos. Procurez-vous dès maintenant, une bouteille de "Buckley's" prenez-en 2 ou 3 gorgées avant de vous coucher, vous serez émerveillé des résultats. "Buckley's" est en vente partout.

### CONDOLEANCES

A l'occasion de la mort de M. Joseph Nepveu, frère de Mgr Nepveu, administrateur du diocèse, le Conseil de ville et les Chevaliers de Colomb de Valleyfield ont adopté un vote de condoléances à l'adresse de Mgr Nepveu.

### Prix du marché.

- Beurre, 27c.
- Patates, \$1.00 et \$1.10.
- Oeufs, 45c. la douz.
- Avoine, \$1.25.
- Sarrasin, \$1.25.
- Tabac, 20c.
- Rôti, 14 et 15c. la livre.
- Veau, 8 et 9c.
- Miel blanc, 10c. la livre.
- Bois, \$6.50 la corde (érable).
- Mélangé, \$2.00 le bois de poêle.
- Foin, \$10.00.
- Crème, 25 et 30c.
- Oignon, 60c. la poche.



### LE MARCHÉ BONSECOURS

Pendant tout le cours du siècle dernier, quand les fermiers se rendaient au célèbre marché Bonsecours, à Montréal, pour vendre leurs produits, le gin de Kuyper était, comme il l'est encore le favori de ceux qui en connaissent et en savaient apprécier la réelle saveur de Hollande.

Nouveaux et commodes flacons PLATS

40 ONCES, **\$2.65**

26 ONCES, **\$1.90**

10 ONCES, **85¢**

Cette Réelle Saveur de Hollande

# GIN de Kuyper

EN VENTE AU CANADA DEPUIS PLUS DE 100 ANS

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN de KUYPER & SON, Distillateurs, Rotterdam, Hollande—Maison fondée en 1695.

## PROTECTION POUR LES JEUNES GARÇONS

Les sous-vêtements ouatés Penmans leur donneront plus de confort. Les jeunes aiment à sentir l'épais ouatage contre leur peau, et ils apprécient l'ajustement parfait de ces sous-vêtements bien faits, très durables et faciles à laver.

Les mamans canadiennes savent depuis longtemps que le nom et la marque de Penmans assurent confort, santé et économie. La longue expérience de cette maison bien connue, ici, dans la province de Québec, est votre assurance d'une satisfaction insurpassable.

Chemises, Caleçons et Combinaisons. Aussi la nouvelle coupe "Nucut" pour hommes et garçons.



# Penmans



SOUS-VÊTEMENTS OUATÉS

PFQ3636

# Pour que les chemins soient ouverts jusqu'à Valleyfield

La Chambre de Commerce prie le Conseil de s'en occuper  
—La route sera entretenue de Beauharnois à Montréal

A une assemblée du Conseil de la Chambre de Commerce de Salaberry de Valleyfield, on a adopté la résolution suivante:

"Attendu que le gouvernement provincial verra, cet hiver à l'entretien des routes qui relient les centres importants de la Province de Québec.

"Attendu que Valleyfield avec sa population de 13,000 âmes et ses nombreuses industries est un des centres importants de la Province. "Attendu que la route reliant Montréal et Valleyfield sera entretenue, cet hiver, jusqu'à Beauharnois par les charrires à neige du gouvernement.

"Attendu que la route de Beauharnois à Valleyfield d'une longueur de quinze milles pourrait être entretenue, comme par le passé, par une charrie à neige de la Compagnie Beauharnois Light Heat & Power.

"Attendu que cette charrie à neige de la Beauharnois Light, Heat & Power a maintes fois prêté main-forte aux charrires du gouvernement, sur certaines routes entretenues par celles-ci, l'an dernier.

"Attendu que, pour ce faire, l'an dernier, il a coûté au delà de deux

mille piastres, pour l'entretien de la route ci-haut mentionnée.

"Il est proposé par M. Benjamin Viau et résolu unanimement qu'un comité soit nommé par le Conseil de Ville pour s'occuper, cet hiver, de l'entretien de la route ci-haut mentionnée, et que demande soit faite au gouvernement provincial de verser une somme de mille piastres à ce comité pour défrayer une partie du coût de l'entretien de cette route, et que copies de cette résolution soient adressées au Ministre de la voirie, au député provincial et au Conseil de cette Ville."

On sait en effet, comme l'annonçait La Gazette la semaine dernière que le secrétaire de la Chambre de Commerce de Beauharnois, Dr Armand Clairmont, a reçu l'assurance du ministre de la Voirie que la route Beauharnois-Montréal serait ouverte cet hiver aux taux habituels de \$125.00 du mille. Déjà cette association a reçu quelques souscriptions privées pour aider à payer le montant assez considérable de \$62,284.00. Les municipalités passeront sous peu les résolutions nécessaires à l'ouverture des chemins l'hiver.

# L'enquête sur les textiles est terminée

Le Commissaire présentera son rapport au gouvernement

L'enquête sur les textiles touche à sa fin. La Commission Turgeon, venue en juin à Valleyfield, interroger patrons et employés de la Montreal Cottons, a quitté Montréal pour siéger à Ottawa. Le Commissaire soumettra son rapport au gouvernement.

A la dernière séance, le professeur François Vézina, de l'Université de Montréal, vint donner quelques statistiques à la commission. Québec compte 158 moulins représentant un capital de \$113,000,000 et ayant une production annuelle d'une valeur de \$91,000,000. Ces moulins emploient 28,500 ouvriers qui reçoivent en salaire, chaque année, \$21,000,000. Présenté autrement, dans le domaine du textile Québec a 31 pour cent des usines; 48 pour cent du capital; 46 pour cent des employés; 44 pour cent des salaires et 48 pour cent de la production par rapport au reste du Canada. M. Vézina est d'avis que l'industrie de la chaussure est bien plus protégée que ne l'est celle du textile qui cependant représente une valeur formidable.

# Leur pension est envoyée aux vieillards

M. René Mageau, inspecteur pour la pension de vieillesse occupe son poste depuis trois semaines. Les demandes se font toujours nombreuses dans Beauharnois, Châteauguay et Huntingdon.

L'hon. William Tremblay a annoncé, samedi, qu'environ 1,500 à 2,000 chèques seraient envoyés de Québec mercredi de la semaine dernière aux personnes dont la demande de pension de vieillesse a été acceptée jusqu'à date.

Ceux-là qui ont également adressé leur demande et dont le cas sera incessamment réglé, a ajouté le ministre du travail, recevront leur pension au cours du présent mois. L'hon. M. Tremblay a manifesté sa satisfaction de la diligence mise à étudier les dossiers des aspirants pensionnaires.

—Quand j'étais gosse, je révais de me promener dans la vie chaussé de bottes à revers...

—As-tu eu ces bottes?

—Non... je n'ai eu que les revers!



M. R.-E. COGLAND, de Huntingdon, secrétaire-trésorier de la Valley Paving Company.

# Il arrête, se fait arrêter et poursuit

Le tribunal délibère sur les aventures d'un constable spécial

Jeudi dernier, l'honorable Jean-J. Denis, siégeant en Cour supérieure, a entendu la cause de Lussier vs Cité de Châteauguay. Le demandeur avait fait une arrestation à titre de constable spécial de la ville de Châteauguay. Les personnes qu'il avait arrêté l'on fait arrêter à son tour et Lussier poursuit la Cité de Châteauguay parce qu'elle ne l'a pas défendu. Le tribunal a pris la cause en délibéré.

Le tribunal a aussi entendu à huis-clos une cause d'Armand Duranceau vs Dame Marie Allard.

Une cause de Taillefer vs Dubois (dommages à la propriété) et de Eagle Lumber vs Lafleur ont été appelées et remises.

Dans la cause de Patenaude vs Dugas portant sur une demande d'annulation de testament et de donation, la défense réussit à faire rejeter l'action directe en faux du demandeur.

Dans la cause de Toulouse vs Boyer, portant sur une action en dommages pour propos diffamatoires, la défense fit une motion pour faire renverser la confession de jugement. Le tribunal maintint la confession parce qu'il s'agissait d'une action en dommages.



M. ARTHUR VINET, réélu par acclamation président de l'Harmonie Belleve.

# Un enfant blessé d'un coup de feu à Saint-Isidore

Une femme blessée dans un accident d'auto

La mauvaise température de dimanche dernier fut la cause de deux accidents, survenus à quelques heures d'intervalle seulement, aux deux extrémités de notre village. Vers cinq heures de l'après-midi, deux anglais de Ville Emard venaient à une allure modérée lorsque leur automobile glissa dans le chemin et frappa un arbre en face de la demeure de M. Fortunat Trudeau. Le chauffeur fut très peu blessé mais le Dr Dubuc de St-Rémi qu'on fit mander sur les lieux immédiatement, constata l'état de l'autre personne, une femme, assez grave. M. le curé se rendit aussi chez M. Trudeau où les blessés avaient été transportés.

Et c'est vers neuf heures et demi du même soir qu'une autre automobile venant de St-Henri glissa dans un large fossé en face de chez M. J.-O. Demers et tourna sans dessus-dessous. Les quatre occupants s'en tirèrent sans trop de malheureusement mais l'automobile fut grandement endommagée.

Un autre genre d'accident arrivait la semaine dernière pour la première fois dans notre localité. Deux jeunes gens âgés de 17 et 18 ans revenaient d'un partie de chasse quand l'un d'eux, bien certain d'avoir déchargé sa carabine, voulut faire une peur à un jeune enfant qu'il rencontra sur son chemin et tira. Malheureusement une balle atteint le petit à l'abdomen. On le transporta en toute hâte à l'hôpital St-Joseph de Lachine, où on dit son état assez satisfaisant. Le blessé âgé de neuf ans, est le fils de M. Alexandre Pitre de notre paroisse.

# Ormstown

Une assemblée du conseil de la paroisse de St Malachie d'Ormstown eut lieu le 3 novembre. Le maire présidait. Tout les conseillers présents à l'exception des conseillers McNeil et Beauchamp.

Proposé par conseiller Bryson, secondé par conseiller Kilgour que les comptes suivants soient payés: conseil de ville, taxes 1936, \$300.73; allocation aux hôpitaux du gouvernement de la province, \$49; Ed. Upton, \$5.03; J. A. Maheu, \$14.78; A. Beaudin et fils, \$19.96; Frank Thibeault, \$35; Philorum Brault, \$5.00.

Proposé par conseiller McCaig, secondé par conseiller Collum que les noms de Zotique Berthiaume et Laurent Prévost soient ajoutés à la liste de valuation comme propriétaires du lot Pt 787 à la place de M. Lalonde, Hermas Dumont, propriétaire du lot 1228 et 1243 à la place de Frank Thibeault, et Olivier Hainault, propriétaire des lots Pt 1001-2-3 à la place de Frank Thibeault.

Proposé par le conseiller Collum secondé par le conseiller Bryson que les comptes pour l'ouvrage fait sur le McClintock Creek s'élevant à \$206.55 sous la surveillance de M. A. A. McNeil soit payé quand le surveillant l'autorisera.

# J. B. De Repentigny, shérif du district de Beauharnois

Une des figures les mieux connues du district—Il fut marguillier et maire de Ste-Barbe et s'occupa activement de politique

Parmi les nominations et les changements qui eurent lieu, depuis le nouveau gouvernement, dans ce district, l'une des plus populaires sera sans doute celle au poste de shérif pour le district de Beauharnois, de M. J.-B. DeRepentigny, de Ste-Barbe.

M. DeRepentigny est né à Ste-Barbe, et jusqu'à sa nomination il était cultivateur en cet endroit. Son premier poste dans la vie publique fut celui de marguillier de la paroisse, poste qu'il détint pour trois ans. Il était membre de la commission scolaire depuis six ans, ainsi que président. Membre du conseil municipal pour trois ans, il fut de plus maire de la paroisse pendant sept ans. Il fut pendant quinze ans secrétaire et président de la Mutual Fire Insurance de la paroisse, et il en est actuellement le président.

Le nouveau shérif est très estimé dans sa paroisse. Conservateur convaincu toute sa vie, les candidats de

son parti trouvèrent en lui un aide très précieux. Il prit part à la vie politique de sa paroisse pendant plusieurs années, et son habileté dans l'organisation fut reconnue des organisations politiques. Il fut promu à un poste plus élevé, et durant les dix dernières années, il se montra très actif dans les campagnes électorales dans Châteauguay, Huntingdon et Beauharnois. En plusieurs occasions il parla pour le Dr. J.-C. Moore, ex-député au fédéral, l'hon. M.-B. Fisher, Dr Laroche, John A. Sullivan, Delpha Sauvé, et autres. M. DeRepentigny lui-même fut candidat à la convention conservatrice qui choisit pour la première fois l'honorable Martin B. Fisher, mais il se retira en faveur de ce dernier. Il avait charge de voir au chômage pour le fédéral sur les bords du lac.

C'est la première fois qu'un citoyen du comté de Huntingdon est choisi comme shérif dans le comté.



M. G.-W.-E. AIRD, gérant de la Montreal Cottons qui vient d'être nommé président honoraire de l'équipe de Hockey senior de Valleyfield.

# Pas d'enfants dans les rues après 7 heures

Le chef de police, M. Ovilva Claude, nous prie d'annoncer de nouveau que la loi du couvre-feu devra être rigoureusement observée à partir du 1er novembre.

Le règlement 170 décrète que tout enfant de moins de 14 ans ne pourra parcourir les rues de cette ville après 7 heures du soir du 1er novembre au 1er mai, à moins d'être accompagné de son père et de sa mère ou de l'un ou de l'autre, tout enfant ainsi trouvé dans les rues aux heures ci-haut mentionnées sera réputé vagabond et traité comme tel.

Toute infraction à ce règlement sera passible d'une amende de \$1.00 à \$20.00 ou d'un terme d'emprisonnement n'excédant pas deux mois.

# M. D. Sauvé vient en aide au collège de Saint-Louis

Le Rév. Frère Lecours, directeur du collège de St-Louis a obtenu par l'entremise de notre député, M. Delpha Sauvé, de faire des améliorations dans la cour du collège. De sorte que les collégiens pourront prendre une part plus active aux amusements scolaires. Les travaux s'exécutent depuis la semaine dernière.

# DECES

Ces jours derniers, ont eu lieu les funérailles de Mlle Alice Bougie, fille de M. Onésime Bougie et de feu Erméline Montpetit, à l'âge de 42 ans, après une longue maladie supportée avec la plus grande résignation.

La levée du corps fut faite par M. le curé T. Préville, qui chanta aussi le service. La quête fut faite par ses deux nièces, Mlles Simone Laberge et Laurette Bougie. La défunte laisse pour pleurer sa perte: son père, sa belle-mère, ses deux sœurs: Laura (Mme Hector Laberge, de Montréal), Irène, de St-Louis de Gonzague; ses frères: Emery, de St-Louis, Donat, de Vancouver; Josaphat, d'Edmonton, Louis, de la Saskatchewan; ses belles-sœurs, Mmes Emery, Donat et Josaphat Bougie; son beau-frère, Hector Laberge; ses nièces, des SS. NN. de Jésus et Marie, les RR. SS. Gaston-Marie (Augustine), Marie-Lise, (Valéda), et Sr Louis de l'Immaculée (Gilberte); Mmes J.-R. Lefebvre et A. Tremblay, Berthe, Estelle, Laurette, Claire, Cécile et Anne-Marie Bougie; Simone, Marie-Laure, Marcelle, Yvette et Aline Laberge, ses neveux: Aldé, Léon, Paul, Anicet, Médard, Bernard, Eugène, Georges, Léo-Roger, et Edmond Bougie; Re-

né, Germain, et Jacques Laberge; ses tantes: Rév. Soeurs Marie-Alvarez, supérieure du Couvent de St-Louis de Gonzague, Mmes Henri Montpetit, Henri Daignault; ses oncles, MM. Xavier Montpetit, Henri Daignault, Elie Hébert et Emery Montpetit.

Bouquets spirituels: Les religieux et les élèves du Couvent de St-Louis de Gonzague, SS. Louis de l'Immaculée, Gaston-Marie et Marie-Lise, la famille Emery Bougie, M. et Mme Elzéar Vinet, Yvette Deschamps, Mlle Adrienne Poirier, MM. et Mmes Armand Desrosiers, Horace Emond, Mlle Violette Laberge.

Offrandes de messes: la famille Hector Laberge, M. et Mme Isafé Laberge, Mlle Adrienne Poirier, M. et Mme Roméo St-Onge.

Remerciements: M. Onésime Bougie et sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la mort de sa fille, Alice Bougie, soit par offrandes de messes, fleurs, bouquets spirituels, visites ou assistance aux funérailles.

# MARIAGE

Ces jours derniers, en l'église paroissiale de St-Timothée, l'abbé A. Pilon de Valleyfield a béni le mariage de sa soeur, Mlle Léopoldine Pilon, fille de M. et Mme Elie Pilon de St-Timothée, à M. Omer Lefebvre, fils de M. et Mme Gonzague Lefebvre de St-Louis de Gonzague. Après la cérémonie, il y eut réception chez les parents de la mariée. M. et Mme Omer Lefebvre partirent ensuite en voyage aux Etats-Unis et dans l'Ontario. Mme Lefebvre portait un manteau brun garni de chat sauvage, un chapeau assorti, et des accessoires brun.

# POUR VOUS MADAME

## CHRONIQUE FEMININE...

### L'imagination

L'imagination est la faculté de représenter, sous un jour brillant et transparent, les mots, les objets et les faits et de suggérer entre eux des associations et des rapprochements. Elle est le premier attribut du génie. Elle inspire et féconde les plus belles productions littéraires, artistiques et scientifiques.

Les poèmes d'Homère et de Virgile, les tragédies de Corneille, de Racine ou de Shakespeare sont des œuvres grandioses et pleines d'imagination poétique. De même, dans le roman, la fable et les contes, l'imagination joue un rôle prépondérant.

Balzac, au cours de ses ouvrages réunis sous le titre: "La Comédie humaine", nous montre comment on peut, avec le souffle d'une forte imagination, transformer et amplifier les scènes ordinaires de la vie courante.

Les récits d'aventures de Jules Verne tels que: "Le Tour du monde en quatre-vingt jours", "Vingt mille lieues sous les mers", "De la terre à la lune", et dont les prévisions fantastiques se sont, en grande partie, réalisées de nos jours font preuve d'une imagination inventive remarquable.

Dans le domaine de la musique, les symphonies de Haydn, de Mozart et de Beethoven sont de purs chefs-d'œuvre d'invention et d'imagination proprement créatrice.

La fameuse Galeffe des loges de Raphaël au Vatican, la si célèbre fresque de la Sixtine: "Le Jugement dernier", par Michel-Ange, sont des œuvres d'art insurpassables et qui démontrent encore la rôle de l'imagination.

L'imagination est à la base de toutes les grandes découvertes. Le savant ne saurait être privé de cette faculté essentiellement humaine. C'est elle qui guida le génie scientifique d'un Claude Bernard, d'un Louis Pasteur, d'un Pierre Curie et de sa vaillante épouse, Marie Sklodowska.

Malgré ses nombreuses qualités les envolées de l'imagination doivent être contrôlées et réglées par la sage raison et un jugement sain et solide. On l'a surnommée la "folle du logis" à cause de son dévergondage. Il ne faut pas qu'elle nous fasse tomber dans la rêverie ni accepter ses suggestions sans un examen minutieux passé au crible de la critique. On traite quelques

fois de rêveurs, d'illuminés, ceux ou celles qui nourrissent leur esprit de chimères, d'images fantaisistes, d'idées extravagantes. Vivre ainsi en dehors de la réalité, c'est risquer de gâcher tout un avenir.

Souvent des artistes, par le fait même qu'ils ont une imagination très vive et sont doués d'une ardente sensibilité exagèrent tout et perdent le sens pratique des choses. Le vrai génie est celui qui se maintient dans les principes du vrai et sait distinguer les conceptions réalisables. L'imagination et l'intelligence s'entraident mutuellement. La première fournit les matériaux à exploiter, l'autre les choisit et les met en ordre.

L'imagination reflète ordinairement ce que l'on a de bon ou de mauvais dans l'âme. Une personne dont le cœur est corrompu ne peut projeter dans son imagination que des images perverses, viles ou basses, tandis qu'une autre au cœur pur n'aura que des aspirations nobles et élevées. Il importe donc de cultiver l'imagination en tournant son esprit vers le bien. Les génies sont rares. Chacune de nous, chères amies, est plus ou moins dotée d'imagination mais toutes, nous devons nous appliquer à faire de cette faculté un instrument de perfectionnement personnel.

L'imagination peut, en quelque sorte être un artisan de bonheur.

N'est-ce pas elle qui échafauda les grandes ambitions et les rêves de félicité susceptibles de s'accomplir? Sans l'imagination, nos jours seraient, pour la plupart du temps, ternes, monotones. Elle est une semence d'idéal, une ouvrière qui rend la vie utile et agréable. Tous ceux qui ont accompli des choses remarquables ont commencé par être de grands imaginatifs. Napoléon ler voit d'abord sur une carte géographique, la conquête du monde; François Xavier désire le salut des infidèles et parvient à convertir les Indes; c'est ainsi que des idées généreuses peuvent germer dans nos cerveaux et donner une valeur infinie à notre vie.

Sachons, dans notre domaine familial, transposer ces dispositions en faveur des nôtres. Imaginons mille petites choses qui sont des riens et qui contribuent à rendre les autres heureux.

Cécile CHARBONNEAU

### La revanche de vendredi

— Ma petite fille, il faut que je te sermonne!

— Vas-y, oncle Marc!

— Tu n'es pas ma nièce le moins du monde; mais une douce habitude prise du temps de ton papa, mon cher grand compagnon de jeunesse, m'a donné sur toi le droit d'agir un peu en oncle.

— En oncle gâteau!

— En oncle grandeur, aussi, quand il le faut, gamine!

— Tu sais que tu n'as pas quinze ans de plus que moi?

— La sagesse ne se mesure pas au nombre des années, mon enfant!

— "Tu es jeune, il est vrai... mais aux âmes bien nées..."

— Donc, je reprends! Mon titre usurpé d'oncle me permet de te sermonner...

— Toi, Maman t'a remonté à fond!

— Veux-tu bien être plus respectueuse!

— Comment veux-tu que je sois respectueuse? Il y a deux ans, tu jouais encore à la balle avec moi! Quand j'étais petite, tu portais des culottes courtes...

— Et j'avais de bien vilaines jambes! Tu me l'as dit un jour!

— Oui, de bien vilaines jambes; mais des idées merveilleuses! Te souviens-tu du temps où on jouait à Robinson tous les deux? C'était moi Vendredi!

— Un tout petit Vendredi! Et je te barbouillais le visage de noir avec un bouchon brûlé!

— Ce qui fait que, lorsque tu m'embrassais, tes lèvres devenaient toutes noires aussi! Car vous m'embrassiez, en ce temps, Robinson!... Vous m'embrassiez tout le temps!

— Vous aviez la peau si douce, mon petit Vendredi!

— Crois-tu donc qu'elle le soit beaucoup moins maintenant que tu ne m'embrasses plus jamais!

— Nous ne sommes plus des enfants, Colette! L'âge est passé de jouer à Robinson!

— On a toujours l'âge de s'amuser!

— Bientôt, pourtant, tu auras celui de te marier!

— Du ton dont tu le dis, ce ne doit pas être un jeu bien folâtre!

— Le plus idiot des jeux, Collinette! Un étranger, un type odieux que nous ne connaissons pas viendra te chercher, t'emportera et te rendra sans doute malheureuse!

— Eh bien! ce sera gai!

— Mais oui, ce sera gai pour toi, car tu l'aimeras!

— Un inconnu? Pourquoi veux-tu?

— Je veux, parce qu'il faut, mon mignon, et c'est de cela que je dois te parler ce soir, au nom de ta mère et de toute la famille réunie.

— Oh! pourquoi parler ce soir, Marc! Les roses murmurent si délicieusement leur chanson parfumée et les arbres jasent avec tant d'humour au-dessus de nos têtes.

— Ils parlent folie! Moi, je parle raison. On te demande en mariage, petite Colette.

— Je me demande quel est l'idiot?

— Pourquoi l'idiot?

— Parce qu'il va empoisonner mes vacances! Je vois d'ici les têtes de circonstance, j'entends les discours appropriés que me vaudra son attention. Et, naturellement, il est beau, il est spirituel, il est riche, il est charmant?

— Il... n'est pas mal!

— Eh bien! pour un ambassadeur, tu n'es pas éloquent!

— Autant que toi. Il paraît que tu ne dessertes pas les dents quand il est là...

— Par exemple! Serait-ce Didier du Puits? Phuu! Ce n'est pas une mince conquête!

— Elle te flatte?

— De quel ton tu dis cela? Ecoute, elle aurait de quoi me flatter...

— Si?...

— Attends donc! Ah! que tu es nerveux, ce soir! Si ce pauvre Didier ne me paraissait le plus complet des sots!

— Vraiment, à ce point?

— A ce point. Si je ne parle pas quand il est là, c'est que je ne trouve rien à lui dire! Nos tête-à-tête ne seraient pas folâtres!!!

— Evidemment! Alors? Rayé, Didier?

— Rayé! Seulement... tu ne vas pas me proposer quelqu'un d'autre?

— Peut-être!

— Eh bien! écoute, c'est inutile!

— Tu... tu aimes quelqu'un? Ton choix est déjà fait?

— J'en ai peur, figure-toi...

— Colette, ne ris pas ainsi!

— Je n'ai pas le droit de rire?

— Non, non et non! On ne rit pas quand les autres pleurent!

— Tu pleures! Mais pourquoi pleures-tu, grande bête?

— Comment, mais tu ne vois pas que je souffre à crier, depuis que, ce soir, tu m'as chargé de cette stupide mission auprès de toi? Je souffrais déjà; maintenant que je sais que tu m'aimes!... Je suis jaloux, que veux-tu. Je suis jaloux!...

— Eh bien! ça, c'est inutile, vois-tu, parce que tu ne sais pas qui j'ai choisi?

— Comment veux-tu que je devine dans la déroute de toutes mes idées...

— Eh bien! rentre au salon, mon vieux. Mets-toi devant la grande glace et regarde tout droit! Tu le verras devant toi!

— Comme tu avais raison, Colette chérie! Il n'y a pas de plus douce chanson que celle des roses ce soir!

— Parce que c'est celle de notre cœur!

LEO DARTEY.

#### RECETTES

##### Salade de crevettes

1 cuillerée à soupe de gélatine; ¼ tasse d'eau froide; 1 tasse de jus d'ananas; 1 citron (jus); 1 boîte de chair de crevettes; 1 tasse de fromage de crème ou blanc; 1 tasse de crème à fouetter; 1 pincée de sel.

Trempez la gélatine dans de l'eau froide et faites-la dissoudre dans le jus chaud d'ananas. Ajoutez le jus de citron. Faites glacer. Quand le mélange est à peu près pris mélangez-y la chair de crevette, incorporez-y la crème, fouettez et mêlez au fromage de crème. Versez dans des moules. Démoulez et servez sur des tranches d'ananas. Garnissez de quartiers de pamplemousse.

##### Salade au poulet en moule

2 cuillerées à soupe de gélatine; ¼ tasse d'eau froide; 1 tasse de sauce à salade cuite ou de mayonnaise; 1 tasse de crème à fouetter; 1 tasse de raisins Malagas, d'ananas, d'orange ou de pamplemousse; ½ cuillerée à thé de sel; 2 tasses de poulet (ou de dinde) en dés; ½ tasse d'amandes décortiquées et brunies; 2 cuillerées à soupe de piment vert ou de pimento ou 1 cuillerée à soupe de chacun.

Trempez la gélatine dans de l'eau froide et faites dissoudre au-dessus de l'eau chaude. Ajoutez à la sauce à salades. Incorporez la crème, battez ferme, le sel, le poulet, les amandes et les fruits, le piment vert et le pimento. Mettez dans des moules individuels. Glacez. Servez sur de la laitue crispée. Garnissez de cresson d'eau et de raisins, d'orange ou de pamplemousse.

Salades aux tomates et au fromage  
2 cuillerées à soupe de gélatine; ½ cuillerée d'eau froide; 1½ tasses de jus de tomate; 1 tranche d'oignon; 1 feuille de laurier; 1 tasse de jus de tomate; 1 tasse de fromage de crème ou cottage; 1 cuillerée à thé de sauce Worcestershire; sel au goût; 1 tasse de crème à fouetter; quelques grains de poivre.

Trempez la gélatine dans de l'eau froide. Faites mijoter 1½ tasse de jus de tomate avec la tranche d'oignon, la feuille de laurier et le poivre, pendant 5 minutes. Coulez et faites dissoudre la gélatine dans le jus de tomate chaud. Mélangez ensemble le fromage et 1 tasse de jus de tomate. Ajoutez la sauce Worcestershire. Combinez les mélanges. Assaisonnez au goût. Quand c'est à peu près pris incorporez la crème, fouettée ferme. Mettez dans des moules ou des moules individuels en forme d'anneau. Glacez. Démoulez et disposez sur de la laitue. Remplissez le centre le salade au poulet.

## La Société des Concerts nous fera entendre le Trio Select

Mardi prochain, le 10 novembre, la Société des Concerts présentera au Théâtre Royal son huitième événement musical. Le concert aura lieu en plus du programme cinématographique régulier.

Les artistes au programme sont les membres du Trio Select: Louis Bourdon, Berthe Part et Jacques Labrecque. L'accompagnateur est M. Otto Genhart.

Le Trio Select joue à CKAC depuis le mois d'août.

M. Otto Genhart fait partie du trio de concert de l'Hôtel Mont-Royal. D'après la critique, M. Genhart est un des artistes les plus en vue de Montréal. Il est Suisse d'origine. Né à Lucerne, il fit ses études musicales à Paris, Genève et Berlin. Il fut répétiteur et chef d'orchestre à Tilsit et à Chemnitz, et directeur de chorale à Hambourg. Il est à Montréal depuis 1928.

M. Louis Bourdon fait partie du "Chocur Moderne" qui chante tous les lundis au programme "Rendez-vous" à CRCM.

Mlle Berthe Part a chanté à di-

verses reprises à CKAC

M. Jacques Labrecque fait partie de la Symphonie Vocale de P. E. Corbeil qu'on peut entendre à CRCM.

Voici le programme que le Trio Select exécutera ici:

Trio—"La Maison Grise", Messager; "Chimes of Spring", Lincke; "La parade des Soldats de Bois", Jessel; "Sérénade", Heykens; "Lullaby", Brahms; "Air Canadien", d'après l'harmonisation du Dr Ed Desjardins.

Louis Bourdon—"Les Ciseaux dans le Soir", Coates; "Somewhere a Voice is Calling", Arthur-F. Tate. Berthe Part—"Habanera", extrait de Carmen, Bizet; "Santa Lucia", G. Braya.

Otto Genhart—"Fantaisie", impromptu, Chopin.

J. Labrecque—"Wake Up", Philips; "Air de Suzanne", Paladellek.

L'entrée sera de 35c à l'orchestre et de 25c au balcon. Sur présentation de leur carte, les membres pourront prendre place à l'orchestre pour 25c.

M. et Mme Adéodat Mallette chez Mme Sabourin.

En vacances de la Toussaint, les élèves de nos couvents et collèges: Mlles Gaby Doré, Sélanges Ste-Marie, M. Viau, Lucille Jodoin, M. Roy, C. Beaulieu, MM. Roger Thibert, D. Vinet, G. Lazure, R. Lazure, Y. Trudeau, etc.

M. et Mme R. Hébert, M. et Mme N. Barrette, M. et Mme Jos. Tessier, chez M. Jos. Barrette.

M. et Mme A. Dumouchel, Mlle Gilberte Rose, M. St-Pierre de Montréal chez M. et Mme Jos. Rose.

La fête de la Toussaint fut des plus solennelles à notre église. Avec l'aide de M. Paul Rose, la chorale nous a exécuté une jolie messe en grégorien.

M. Burn, inspecteur de l'école anglaise, visitait l'école dernièrement.

Mme Hermas Carmel et sa jeune fille Claire, pour une huitaine à Montréal.

### St-Urbain

#### Mariage

Mercredi dernier, notre curé bénissait le mariage de Mlle Alice Demers, fille de M. et Mme Donat Demers, à M. F. Sénécal, fils de M. et Mme J. Sénécal de St-Urbain. Après la cérémonie, il y eut réception chez les parents de Mlle Demers. Les époux habiteront St-Urbain.

#### Va et vient

Mlle Yolande Brault, après une quinzaine à Montréal, est de retour à St-Urbain.

Mlle Lucie Brault et G. Marchand chez M. Urbain Brault.

Mme Henri D'Amour et M. G. Piquet, Mlles M.-Jeanne Laberge, Laurette Jeanneau chez Mme Trépanier.

## Au comité actuel de l'Harmonie s'ajoutent six autres membres

L'Harmonie Bellerive tenait mercredi une assemblée générale au cours de laquelle on procéda à l'élection d'un nouveau comité de direction.

Au début de l'assemblée les minutes de la dernière assemblée et le rapport du trésorier sont lus et approuvés.

Le comité actuel propose aux membres d'amender la constitution à l'article 11, paragraphe D pour que le nombre de conseillers qui est actuellement de 6 soit porté à 12. Cet amendement est adopté sur proposition de M. Irénée Frappier secondé par E. Quenneville.

On procéda ensuite aux élections. Les membres sont appelés à élire un comité qui sera composé d'un président, vice-président, secrétaire, trésorier et 12 directeurs. Il est proposé par M. Jos. Lepage, secondé par Adélaïde Goyette, que M. Clovis Degrandpré soit nommé président d'élection, M. Gaston Girard, secrétaire d'élection et MM. Roland Dumouchel et A. Chagnon, scrutateurs. M. J. Art. Vinet est réélu par acclamation président pour un huitième terme. M. Nap. Aubin est réélu vice-président à l'unanimité.

M. Yvan Emond est réélu secrétaire à l'unanimité.

M. F. Borduas est réélu trésorier à l'unanimité.

M. Jos. Provost est réélu conseiller ainsi que Hervé Loiselle, Honoré Montpetit. Les nouveaux conseillers élus sont Delphis Gagnier, Liguori Poirier, Daniel Lefebvre, Lionel Beaudry, Eugène Dumouchel, Jos. Lafleur, Docteur Aimé Leduc, Alonzo Cadieux, Henri Latour.

M. Albert Leblanc est nommé avertisseur légal.

M. le curé J.-D. St-Aubin est nommé aumonier.

M. A. Chagnon propose un vote de remerciements à M. Paul Dumouchel ainsi qu'à tous les membres de l'ancien comité pour tous les bons services rendus dans le passé.

M. Vinet félicite les membres de

leur choix du nouveau comité qui entrera en fonctions lundi prochain lors de leur première assemblée.

On remarque que l'Harmonie a rompu avec la coutume d'élire un comité composé exclusivement de citoyens de Bellerive. Des six nouveaux membres, deux seulement sont de Bellerive.

L'Harmonie de Bellerive qui n'a cessé de marcher de l'avant depuis sa fondation il y a dix ans, entend continuer ainsi avec le nouveau comité et la coopération de tous les citoyens.

Dès la prochaine assemblée qui est fixée à lundi prochain, le 9 novembre, on tracera un programme susceptible d'utiliser le mieux possible le budget. On procédera aussi à l'engagement du directeur musical, du bibliothécaire et des membres honoraires. La question de remplacer des instruments défectueux et d'en acheter de nouveaux sera discutée.

DANS L'EDUCATION la première formation est de la plus haute importance.

Procurez à votre enfant ce précieux héritage.

LE NID DES FAUVETTES

Classe enfantine

Dirigée par

Cécile Charbonneau,  
55, rue Jacques-Cartier  
Tél. 471

CARNET SOCIAL

M. Lucien Perron était l'hôte de M. et Mme J.-L. Perron, la semaine dernière.

Mlle Madeleine Meloche de Montréal a passé quelques jours à Valleyfield, l'invitée de Mlle Margot Tremblay.

Mlle Simone Crépin de Montréal était de passage à Valleyfield, samedi.

Mlle Bertrande Marchand a passé la fin de semaine à Montréal. Elle était l'invitée de Mlles Thérèse et Jeanne Charbonneau, dimanche soir.

Mme Eloi Lafleur recevait à dîner, dimanche, en l'honneur de la famille Joseph Lafleur de Valleyfield.

Mlle Irène Loisele était en visite chez Mlle Madeleine Laberge de Châteauguay, dimanche.

Mlle Anna Perron, Gardé Langlois de Montréal, MM. les docteurs Lucien Perron et Bousquet de Montréal ont assisté au bal qui avait lieu au Château de Huntingdon, samedi soir.

M. et Mme Louis-Philippe Godbout ont passé la fin de semaine à Ottawa.

Mlle Thérèse Marchand était en voyage à Saranac Lake, dimanche dernier.

Mlles Margot Tremblay, Madeleine Meloche, MM. Philippe Moquin et Georges Paradis étaient au nombre des personnes qui ont pris part au bal du Château de Huntingdon, samedi soir.

Mlle Marguerite Leduc a fait un court séjour à Montréal, la semaine dernière, au cours duquel elle a assisté à une soirée de la Kermesse "Notre-Dame en fleurs" qui se tenait à l'hôpital Notre-Dame.

Mlle Pauline Primeau est de retour à Valleyfield après une quinzaine de jours d'absence.

M. Roger Billette des Trois-Rivières a passé la fin de semaine chez ses parents, M. et Mme Philorum Billette.

Mlle Cécile Charbonneau a reçu, mardi soir, les membres de son club de bridge. Mlles Noëlla Lafleur et Jeannette Marchand ont remporté les prix.

M. et Mme Joseph Goyette et leur fillelette Thérèse étaient en visite chez M. et Mme Ubald Goyette de Beauharnois, dimanche.

Gardé Simone Leduc de Shawinigan a passé la fin de semaine à Valleyfield, chez ses parents, M. et Mme Godefroid Leduc.

M. et Mme Gusek de St-Timothée recevaient quelques intimes, ces jours derniers, à une partie de bridge. Les invités étaient: M. et Mme John Tittel de Valleyfield, M. et Mme McIntyre de Beauharnois, M. et Mme John Sullivan et Mlle Patricia Sullivan de St-Timothée.

NAISSANCE

David—A Châteauguay Bassin, le 31 octobre 1936, à M. et Mme Ovide David, née Juliette Lalumière, un fils baptisé Joseph-Ovide-Amédée. Parrain et marraine, M. et Mme Napoléon Lalumière. Porteuse, Mme Omer David.

Faubert—A St-Stanislas de Kostka, Qué., le 1er novembre 1936, à M. et Mme Eugène Faubert, née Annette Déniger, un fils baptisé Joseph-Marcel-Gaëtan. Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Duranceau.

Latour—A Valleyfield, le 17 octobre 1936, à M. et Mme Glorifié Latour, née Laura Sauvé, une fille baptisée Marie Gennelle Noëlla. Parrain et marraine, M. et Mme Victorien Latour, oncle et tante de l'enfant. Porteuse Mme Filal Latour, grand-mère de l'enfant.

MARIAGE Dandurand-Vaudrin—Samedi, le 31 octobre 1936, M. Réginald Dandurand, fils de M. et Mme Nazarie Dandurand d'Ormstown, conduisait à l'autel Mlle Yvonne Vaudrin, fille de M. et Mme Adélar Vaudrin de St-Stanislas de Kostka. M. Nazarie Dandurand servait de témoin à son fils et M. Adélar Vaudrin accompagnait sa fille. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. l'abbé Louis Rolland.

Décès

Bertrand—Marguerite-Marie Legault, épouse de Eliodore Bertrand, décédée à Massena, N.Y. Les funérailles eurent lieu à Ste-Barbe, Qué., au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Couillard—A Montréal, le 31 octobre 1936, est décédée Mme J.-Maurice Couillard, née Joséphine Beaulieu, à l'âge de 64 ans. Les funérailles eurent lieu mardi le 3 novembre en l'église St-Alphonse de Youville et le libéra fut chanté à Ste-Martine, lieu de la sépulture.

Parent—A Ste-Martine, Qué., le 30 octobre 1936, est décédé M. Pierre Parent à l'âge de 82 ans. Il laisse dans le deuil 3 fils, Omer, Edouard et Emilien; 5 filles, Soeur Elizabeth-Rose, Soeur Pierre de la Merci, Soeur M. Emilien, religieuses des SS. NN. de Jésus et Marie, Albina et Rose-Alma, Mme E. Daoust, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles eurent lieu le 31 octobre.

Sainte-Martine

Les 29, 30 et 31 octobre eut lieu dans la salle de l'Ecole d'Agriculture le "Bingo" qui avait été annoncé au profit des oeuvres paroissiales. Malgré la mauvaise température des premiers jours, on croit que le résultat sera satisfaisant, bien que l'on n'en sache pas encore le montant définitif. Un cordial merci aux personnes qui ont contribué au succès de cette entreprise.

Mardi, le 3 novembre, avait lieu l'entrée des classes à l'Ecole d'Agriculture de Ste-Martine. On estime que les pensionnaires seront au nombre de 70, c'est-à-dire plus que l'an dernier.

HUNTINGDON

Mme W. E. Lefebvre retourna, dimanche, avec M. et Mme Phil. Connors, à Lowell, Mass., où elle visita des parents et amis.

Les travaux sur la rue Prince avancent rapidement bien que la température ne soit pas très favorable. La question des égouts demeure encore pendante.

M. Elle et Mlle Cécile Roch de Montréal étaient de passage à Huntingdon en fin de semaine, les invités de leur tante, Mme Stanislas Caza.

M. Arthur Lefebvre, du Séminaire de Valleyfield, était de passage à Huntingdon, mardi, chez M. et Mme Phil. J. Lefebvre.

M. Liguori Brodeur passa la fin de semaine à St-Hyacinthe, en visite chez ses parents.

Lundi dernier, le 2 novembre, avait lieu dans la salle des Chevaliers de Colomb un "parti-surprise" en l'honneur de Mlle Lillie Robidoux qui doit se marier prochainement. Il y eut chant et musique. Mlle Gilberte Demers, au piano, ouvrit la soirée par le chant nuptial "Here comes the bride". Deux bouquetières, Mlles Elleen Ouimet et Hélène Lefebvre présentèrent à la reine de la fête les quelques soixante-dix cadeaux donnés par ses amies. Mlle Robidoux, très émue par de tels gages d'amitié, remercia toutes celles présentes. Dames et jeunes filles se joignirent ensuite à une partie de "500". Les prix furent gagnés par Mlles Robidoux et Hurteau. Un succulent goûter y fut servi. Cette charmante soirée se termina par quelques jeux et chants appropriés.

St-Stanislas de Kostka

M. et Mme Adélar Leduc ont passé une quinzaine à Montréal chez leurs parents.

M. et Mme W. S. Brown, accompagnés de M. et Mme Ernest Lefebvre passèrent la fin de semaine chez le père de Mme Brown à Kingston, Ont.

Le Rév. Père Boulay, c.s.c., de l'Oratoire St-Joseph, était de passage Huntingdon, une journée, la semaine dernière.

La retraite qui eut lieu dans la paroisse, la semaine dernière, et qui fut prêchée par des Rédemptoristes, se clôtura dimanche soir. L'église était remplie à capacité à tous les offices. Lundi, les prédicateurs, les Pères Kearney et Roy, firent les sermons de circonstance à la grand-messe. Ils visitèrent plusieurs familles pendant leur séjour ici. Le Père Roy est de Montréal et le Père Kearney, du collège Ste-Marie de Brockville, Ont.

On nous informe que M. Moise Galipeau qui est à l'hôpital Général, à Montréal, depuis quelques semaines et qui subit une opération lundi dernier, est en bonne voie de rétablissement.

MM. Jean et Albert Galipeau, Arthur Nadeau, John et Arthur Forget étaient de passage à Montréal, dimanche.

MM. Paul-Emile Lalonde et Jean-Paul Caza, du collège Bourget, Rigaud, Qué., ont passé la fête de la Toussaint dans leur famille. Jean-Paul passe quelques jours dans sa famille, du à une attaque de grippe.

L'assemblée des actionnaires de l'aréna qui devait avoir lieu lundi, fut remise à mercredi soir.

M. Raymond Demers, du collège de Montréal, était de passage chez M. et Mme J. H. Demers, en fin de semaine.

M. Jean-Paul Doyle, de Montréal, autrefois de la banque de Commerce locale, était en visite chez des amis dans cette localité, en fin de semaine. Il était accompagné de M. Glasson de Farnham, Qué.

La semaine à Québec

La loi du crédit agricole provincial est maintenant chose accomplie. Aprs une journée donnée à l'étude du bill, la Chambre en a finalement adopté toutes les clauses, puis le bill lui-même, en troisième lecture. Comme la grande majorité des conseillers législatifs sont sympathiques à la mesure, on prévoit que le conseil l'adoptera sans difficulté.

La discussion du bill a donné lieu à diverses expressions d'opinions; il n'a pas été adopté à l'unanimité, mais sur dissidence de l'Opposition. Tous les députés ministériels ont approuvé la loi. Par contre, le chef de l'Opposition s'est prononcé contre la mesure; il estime que la loi fédérale convenablement appliquée est suffisante, surtout si on la supplémente de l'appui des Caisses populaires.

M. Bastien serait favorable au crédit agricole provincial à condition d'adopter les moyens voulus pour simplifier la recherche des titres d'enregistrement.

La Commission des services publics disparaît

La Chambre a adopté en seconde lecture le bill pour abroger la Commission des Services publics.

M. Bouchard — J'aimerais à savoir par quoi on va remplacer cette commission.

L'on passe alors à l'étude du bill en comité plénier et M. Duplessis répond:

Il y a certaines causes pendantes, c'est pourquoi nous avons voulu laisser à la Commission jusqu'au 15 avril 1937 de façon à ce qu'elle ait le temps de liquider les causes qui restent. D'ici là, nous aurons une autre session et nous pourrions aviser dans le meilleur intérêt de la province.

M. Bouchard — L'opinion publique est contre ce changement. Je m'objecte à la disparition de cette commission, à moins qu'on ne trouve un autre organisme pour la remplacer.

M. Duplessis — Les jours se suivent mais ne se ressemblent pas... Quand le chef de l'opposition manifestait une grande combativité parce qu'il aspirait à un porte-feuille, il condamnait la Commission; il disait qu'elle était inutile, qu'elle ne ré-

pondait pas aux besoins de la population.

Cette commission coûte cher et d'ailleurs ces commissions sont inspirées de la mentalité américaine et ne conviennent pas à la mentalité canadienne.

La Commission des services publics doit disparaître au point de vue de l'économie administrative et judiciaire. Nous devons laisser aux Cours supérieures le soin de décider les expropriations et aux tribunaux compétents les questions qui relèvent de leur compétence.

Moratoire sur la propriété

La semaine, très probablement la dernière de la présente session, a commencé par une des plus intéressantes séances que nous ayons eues depuis les débuts de la présente période parlementaire. C'est le projet de loi du gouvernement relatif au moratoire qui sera établi pour sauvegarder la petite propriété qui a fourni matière au gros de la discussion de l'après-midi et qui a provoqué de violentes prises de bec entre le premier ministre, MM. T.-D. Bouchard, Cléophas Bastien et surtout le Dr Philippe Hamel. Ce dernier a qualifié la loi que l'on présente de loi de camouflage, ce que, naturellement, le chef de l'opposition et ses partisans ont tout à fait approuvé. M. Bouchard ne voit pas de différence entre l'ancienne loi et la nouvelle, si ce n'est dans les procédures à suivre pour obtenir le délai. D'après la loi que l'on présente, il suffit, lorsque l'intérêt excède cinq pour cent, d'avoir payé au moins cinq pour cent dans le passé. Si quelqu'un a emprunté à six pour cent, il n'est tenu, pour obtenir un délai, que d'avoir payé cinq pour cent. La différence entre cinq pour cent et l'intérêt conclu n'est pas perdue, mais s'accumule au capital et devra être remboursée lors de l'expiration du moratoire, en 1938. Le chef de l'opposition ne voit là qu'un piètre soulagement pour le débiteur hypothécaire, parce que généralement les prêts ne sont consentis qu'à six pour cent.

La Police reçoit plusieurs plaintes

Une plainte a été portée à la police au sujet d'un vol commis à la Maple Leaf Breweries.

Durant la nuit du 31 octobre, des individus ont pénétré dans l'immeuble de la brasserie en faillette en enfonçant une porte d'arrière. Ils ont volé des outils et des chaînes pour camions.

Plusieurs plaintes ont été portées au sujet de chauffeurs de taxis et autres qui font de la vitesse dans les rues de la ville. Le chef de police nous dit qu'une surveillance étroite sera faite et ceux qui seront pris seront punis avec toute la rigueur de la loi.

Tous les enfants iront à l'école

Le chef de police, M. Ovila Claude nous annonce qu'à l'avenir tout enfant qui manquera l'école sera le sujet d'une enquête du département de la police.

M. Frédéric Girard, directeur des a donné au chef de police la liste des enfants qui fréquentent les diverses écoles de la ville. Environ 200 enfants ne fréquentent pas l'école pour cause de maladie ou de pauvreté.

M. Claude nous informe que dans le cas de pauvreté, M. Philias Doré fera enquête et que le nécessaire sera fait.

Installation du Conseil des C. de C.

On nous informe que jeudi, le 12 novembre, on procédera à l'installation des officiers du Conseil des Chevaliers de Colomb de Valleyfield.

A cette occasion, le député de district, M. Fabio Monette, de Montréal, viendra à Valleyfield, ainsi que d'autres invités de marque.

La cérémonie sera précédée d'un souper du bon vieux temps servi à 7 heures et demie. Les membres en règle seront admis gratuitement.

EN COUR DU RECORDER

Romuald Brisson, cultivateur de Ste-Barbe, a été traduit devant le recorder lundi dernier, pour avoir causé un accident d'auto et avoir continué son chemin dans le but de se soustraire à toute responsabilité civile ou criminelle.

L'accident est survenu dimanche dernier alors que M. Brisson frappa au coin des rues Lasnier et St-Joseph un automobile et blessa quatre enfants qui l'occupaient. L'auto était conduite par M. Edouard Amesse de St-Louis.

Le prévenu a été trouvé coupable et condamné à \$15.00 d'amende et aux frais, ou, à défaut de paiement, à 15 jours de prison.

Au Conseil de la Paroisse Ste-Cécile

Assemblée régulière et mensuelle du conseil de la paroisse de Ste-Cécile, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, mardi, le 4 novembre 1936, à 2 heures p.m. en la salle de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du Code municipal.

Sont présents: Son Honneur le maire André Léger, MM. les conseillers Narcisse Daoust, Ovila Dumouchel, Adolphée Poirier, Philias Daoust, Ovide Marleau et Uldège Leduc, étant la totalité des membres de ce conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues, trouvées correctes, approuvées et signées par le maire et contre signées par le secrétaire-trésorier.

Proposé par M. le cons. Ovila Dumouchel, secondé par M. le cons. Adolphée Poirier, que les comptes dont lecture vient d'être faite soient autorisés à en faire les déboursés comme suit: Amédée Filiatrault \$8; fonds de bâtisses et des Jurés, \$12; Donat St-Denis, \$1; Roméo Laberge, \$11. Adopté.

Lecture est faite de deux lettres du Ministère de la voirie, lesquelles sont filées aux archives.

Proposé par M. le cons. Narcisse Daoust, secondé par M. le cons. Uldège Leduc, que la prochaine assemblée soit fixée au lundi 7 déc. 1936, à 2 heures p.m. Adopté.

La police fait des exercices

Le chef de police, M. Ovila Claude, faisait exécuter à ses hommes, ces jours derniers divers exercices devant quelques notables de la ville.

Les policiers firent des exercices de gymnastiques, de marche, des démonstrations de tactiques pour maîtriser toute résistance, de jiu-jitsu.

Assistaient à cette démonstration MM. Donat Leboeuf, Armand Larin, M. Daoust, A. Monette, A. Touchette, M. Miron, président du comité de la police, M. Gontran Saintonge, M. Raoul Deslauriers, président de la ligue des propriétaires de Lachine, MM. McMecken et Duhaime.

Autres nominations du gouvernement

Aux nombreux changements administratifs déjà annoncés, trois nouveaux s'ajoutent cette semaine: M. Achille Poirier a été nommé constable au Pont Mercier à la place de M. DesCarrières.

M. Albert Poirier a été nommé comptable au même pont en remplacement de M. Dion.

Enfin la nouvelle officielle de la nomination de M. René Mageau comme inspecteur des pensions de vieillesse a été confirmée.

Grande Kermesse à la Cathédrale

Le public est cordialement invité à encourager la kermesse organisée par des sociétés et associations locales au profit de la paroisse.

La Ligue d'Achat Chez Nous donnera chaque soir de novembre des prix de présence qui seront gracieusement fournis par Viau Ltée et Laporte, Hudon et Hébert, par l'entremise des magasins Victoria.

Tous en foule à la kermesse de la Cathédrale, du 11 au 14 inclusivement.

# Explications de M. Malouin au sujet du cercle agricole

Ne pas confondre le Cie d'Exposition, le Cercle Agricole et le Comité de l'Aréna—La loi du Cercle Agricole

Dans le but de jeter quelque lumière sur cette affaire de la Compagnie d'Exposition nous avons obtenu de M. Jacques Malouin, N.P., secrétaire-trésorier de l'Exécutif du Cercle Agricole, et le Président du Comité de l'Aréna les précisions suivantes:

Tout d'abord, pour prouver que le Cercle Agricole existe réellement, M. Malouin nous communique la lettre suivante datée d'avril 1934: Monsieur Sauveur Gosselin,

J'accuse réception de votre lettre du 5 du présent mois et d'une déclaration demandant l'organisation d'un cercle agricole pour la municipalité de Salaberry de Valleyfield.

En réponse, je dois vous dire que l'organisation de ce cercle est autorisée et avis de sa formation sera publiée dans la Gazette Officielle du 14 du présent mois.

Ce cercle portera le nom de Cercle Agricole de la municipalité de Salaberry de Valleyfield, comté de Beauharnois.

Par le même courrier, je vous envoie tous les blancs et instructions nécessaires pour procéder à l'organisation définitive de ce cercle.

Votre tout dévoué, (signé) Oscar LESSARD, secrétaire du Conseil d'Agriculture Quant à l'acte de vente entre la Cie d'Exposition et le Cercle Agricole, il n'a pas encore été passé. Il le sera quand le Cercle sera en mesure de payer la Compagnie. Elle le fera à l'aide des débetures récemment émises.

M. Malouin ajoute que le Cercle Agricole doit être considéré comme propriétaire du terrain d'exposition et des édifices qui y sont construits en vertu de l'article 1478 du Code Civil: "La promesse de vente avec tradition et possession actuelle équivaut à vente."

Le Cercle agricole, poursuit M. Malouin, remplit les conditions nécessaires à son maintien.

Le Cercle agricole loue l'Aréna à M. Jacques Malouin et au comité de l'Aréna qui y donne des représentations diverses. Pour cela, M. Malouin nous dit qu'il paie une taxe d'affaires et une taxe d'amusement. Il estime que la ville en retirera cette année environ \$1,500. On paie enfin \$127.40 par année pour les égouts.

Voici maintenant les articles de la loi des cercles agricoles qui régissent la formation d'un cercle agricole et déterminent son objet et ses pouvoirs:

### Chapitre 55

4. Le cercle doit avoir au moins vingt-cinq membres. La souscription totale du cercle doit être d'au moins trente dollars et tous les membres du cercle signent une déclaration conforme à la formule 1, et la transmettent au ministre de l'Agriculture, lequel, s'il trouve à propos d'autoriser la formation de ce cercle, fait publier sans délai un avis de la formation de tel cercle dans la Gazette Officielle de Québec.

Le cercle se compose de personnes qui ont signé cette déclaration, aussi longtemps qu'elles continuent à payer une souscription annuelle, et de toutes celles qui, à l'avenir, payeront cette souscription annuelle.

5. A partir du jour de la publication dans la Gazette Officielle de Québec de l'avis de formation du cercle, ce dernier est une corporation sous le nom de "cercle agricole de la paroisse (ou de la municipalité de...)", suivant le cas.

Il est, en quelque temps que ce soit, loisible au ministre de l'Agriculture de changer le nom d'un cercle agricole au moyen d'un avis public dans la Gazette Officielle de Québec.

Le cercle a le pouvoir d'acquérir et posséder des terrains pour y tenir des expositions, pour y établir une école d'agriculture ou une ferme modèle, et peut les vendre, louer ou en disposer autrement, mais ne peut posséder plus de deux cents acres à la fois. S.R. (1909), 1862.

### Section III

8. Les cercles ont toutes les attributions conférées aux sociétés d'agriculture par l'article 34 de la loi des sociétés d'agriculture (1), et, en outre, ils peuvent:

1° Se procurer des livres, revues et journaux relatifs à l'agriculture pour l'usage de leurs membres;

2° Provoquer et favoriser des essais de culture, d'engrais, de machines et d'instruments d'agriculture perfectionnés; encourager l'étude des meilleures méthodes pour l'alimentation du bétail, la production

du lait, la fabrication du beurre et du fromage et l'assainissement et le drainage des terres.

(1) Le but des sociétés de comté, unions de sociétés et sociétés de district, est d'encourager l'amélioration de l'agriculture, de l'horticulture, de la sylviculture, de la mécanique, de l'industrie manufacturière et domestique et des oeuvres d'art:

1° En tenant des assemblées pour discuter et entendre des conférences sur des sujets se rattachant à la théorie et à la pratique de la culture perfectionnée;

2° En encourageant la circulation des journaux d'agriculture;

3° En offrant des prix pour des essais sur des questions de théorie ou de pratique agricole;

4° En important ou en se procurant de toute autre manière des animaux de belle race, de nouvelles variétés de plantes et de graines, et des grains de semence des meilleures espèces;

5° En organisant des parties de labour, des concours de récoltes sur pied et des concours pour les terres les mieux cultivées;

6° En tenant des expositions et en y décernant des prix pour l'élevage ou la propagation des animaux de belle race, l'invention ou l'amélioration des machines et ustensiles d'agriculture, la production de toute espèce de grains ou de végétaux, l'excellence des produits ou des travaux de l'agriculture, et généralement pour toute amélioration dans l'industrie domestique et manufacturière, et pour les oeuvres d'art. S.R. (1909), 1824.

## Un spectacle de premier ordre

Une foule nombreuse se presse à l'Aréna depuis l'ouverture de la tombola organisée au profit des clubs de la ligue de hockey de l'Aréna.

De jolis pavillons disposés ici et là dans l'Aréna donnent l'impression d'une exposition de grande envergure. On y trouve tous les jeux populaires: bingo, roues de fortune, etc.

Une visite à la tente des nègres vaut à elle seule qu'on se dérange. Le fameux comédien Laurel, bien connu des radiophiles y amuse les spectateurs. D'excellentes danseuses exécutent un agréable programme de vaudeville.

On sait que l'entrée est de 10c. et que des passes sont données gratuitement chez les marchands.

## Les Quilles

### VALLEYFIELD BOWLING (Grosses quilles) Le 27 octobre 1936

COCA-COLA:			
L. Hallé	165	174	163 502
G. Debonville	138	159	144 471
P. Hallé	109	95	204
S. Martin	145	145	
M. Nicholson	153	145	170 468
J. M. Théorêt	165	135	119 419
730 708 741 2179			

CANADIEN NATIONAL:			
J. H. Proulx	158	149	123 430
L. Lemieux	157	110	137 404
L. Montreuil	111	163	93 367
O. Loïselle	142	158	105 405
R. Proulx	120	138	158 416
688 718 616 2022			

PROGRES DE VALLEYFIELD:			
R. Loïselle	177	166	144 487
R. Bériault	142	137	113 392
E. Pilon	119	119	
G. Loïselle	173	146	319
P. Poirier	121	133	124 378
M. Durocher	148	143	224 515
752 707 757 2210			

MARCHÉ BELLERIVE:			
L. Garand	158	164	131 453
L. Saucier	162	161	155 478
M. McSween	143	115	143 401
R. Cousineau	151	156	153 460
A. Lespérance	127	189	123 439
785 741 705 2231			

5 QUILLES Le 27 octobre 1936 CHATEAU SALABERRY:			
G. Tériault	146	146	133 425
E. Bourassa	147	123	236 506
Dr. Miron	161	163	202 526
E. Bourassa	111	138	148 397
E. St-Arnaud	134	129	152 415
699 699 871 2208			

CLUB ST-LAURENT:			
L. Hallé	154	154	
R. Leduc	141	244	118 503
A. Guimond	183	143	133 459
M. Emard	149	204	228 581
T. McSween	160	203	220 583
G. Debonville	197	160	357
787 991 859 2637			

UNITED STORE:			
J. B. Chagnon	138	145	215 498
A. Léveillé	177	183	139 499
E. Turgeon	177	147	124 448
E. Legault	237	174	229 640
A. Barrette	164	250	169 583
893 899 866 2668			

SOUCY ET PARENT:			
R. Soucy	111	160	172 443
A. Bériault	201	124	150 471
F. Soucy	221	164	177 562
R. Paige	179	154	135 468
S. Martin	214	214	
R. Parent	221	140	360
933 742 848 2518			

TOURIST CLUB:			
C. Doucet	158	213	181 552
L. Hallé	163	198	220 581
E. Pilon	105	148	245 498
P. Leduc	152	162	203 517
X	164	182	143 589
742 903 992 2637			

BELLERIVE BARBIER:			
J. Bisson	153	126	194 473
Y. Rho	277	129	165 571
L. Dumouchel	146	215	169 530
P. Clermont	194	194	
F. Filiatrait	203	106	161 470
D. Cousineau	125	125	
V. Filiatrait	173	173	
973 701 862 2536			

LA CIE DION:			
Brossio	271	198	469
L. Leduc	190	202	165 557
G. Corbell	144	238	169 551
J. P. Corbell	264	253	181 698
G. Rho	161	214	204 579
S. Cossette	157	157	
1030 1105 876 3011			

LEDUC ET PRIEUR:			
J. Leduc	245	235	231 711
A. Leroux	128	178	199 505
R. Leduc	161	217	227 605
R. Gauthier	135	129	264
Brazeau	144	151	195 490
R. Leduc	126	126	
813 910 978 2701			

MAJESTIC:			
J. Primeau	75	107	82 264
C. Cuerrier	99	90	90 279
M. Filiatrait	79	58	50 187
Mme Nicholson	66	74	84 224
M. Vachon	80	97	96 273
399 426 402 1227			

SALON VICTORIA:			
J. Major	91	95	98 284
A. Duffy	64	73	84 221
L. Leduc	64	60	81 205
F. Séguin	56	54	59 169
S. Duhaime	61	99	54 214
336 381 376 1093			

10 QUILLES Le 26 octobre 1936 EQUIPE VALLEYFIELD:			
C. Roy	79	76	51 205
J. Roy	57	101	97 255
M. R. Robineault	81	76	98 255
A. Bériault	62	59	51 172
M. J. Gendron	69	65	101 235
348 377 398 1122			

LA CIE DION:			
A. Larche	49	57	53 159
S. Haineault	55	85	51 191
N. Oulmet	41	65	71 187
E. Dulude	32	54	42 128
S. Wesley	67	40	60 167
244 301 277 832			

5 QUILLES Le 26 octobre 1936 MAIN OFFICE:			
S. Litehead	147	107	133 387
E. Talbot	57	105	93 255
J. Reynolds	121	156	87 364
R. Ogden	150	156	167 473
O. Anderson	158	108	168 424
633 632 648 1903			

SALON GLORIA:			
Mme Lemieux	188	114	150 452
B. Haineault	204	101	161 476
M. Lerhe	150	180	87 417
C. Doyon	159	148	99 406
M. Stewart	83	97	103 273
784 640 600 2024			

5 QUILLES Le 26 octobre 1936 SALON EUGENE:			
R. Thibault	157	187	137 481
R. Thibault	185	136	157 478
R. Mainville	180	123	97 400
A. Bonhomme	114	71	83 268
G. Guérin	145	198	145 488
781 715 619 2115			

EQUIPE UNITED:			
I. Sanstrum	127	164	102 393
A. Soucy	156	148	151 455
M. Lemieux	138	152	129 419
G. Tessier	148	150	178 476
D. Sanstrum	121	160	130 411
690 774 890 2154			

LIGUE MONTREAL COTTON 5 quilles			
FINISHING:			
E. Kirby	120	188	138 446
L. Leduc	168	192	157 517

L. Lemieux	135	211	167 513
F. Adams	165	210	110 485
V. Grace	168	167	139 474
756 968 711 2435			

DYE HOUSE:			
T. Waldron	175	150	325
D. Whalley	160	162	192 514
G. Rocheford	181	165	236 582
A. Randall	224	156	143 523
M. Lemieux	161	154	177 492
E. Leclerc	131	131	
901 787 879 2567			

TWISTERS:			
Hartley	223	157	145 525
Connor	195	145	340
May	131	241	165 537
Ion	200	194	176 570
Cuerrier	122	149	271
Kirby	151	221	372
1022 1107 486 2615			

POWER HOUSE:			
Ross	97	161	131 389
Baldwin	181	187	178 546
Lacroix	143	151	70 364
Connor	141	170	108 419
Burton	136	177	190 503
698 846 677 2221			

GAULT:			
R. Lerhe	127	119	108 354
E. Stewart	210	186	205 601
H. Meury	114	152	148 414
J. McCann	196	148	156 500
H. Lewis	238	270	224 732
885 875 841 2601			

MACHINE SHOP:			
W. Kirk	135	109	244
O. Williamson	122	129	251
J. Cluff	165	215	180 500
J. Taylor	173	136	148 457
G. Perry	143	138	166 447
C. Cumerford	155	102	257
738 753 725 2216			

GROSSES QUILLES Le 27 octobre 1936 JOS. GENDRON JOBBERS:			
G. Robineault	79	135	113 327

J. Roy	132	116	103 361
P. Sunstrum	126	118	149 393
A. Duquette	152	131	150 433
X	100	100	
Besner	101	142	243
589 601 657 1757			

EQUIPE THOMPSON			
F. Fournier	118	119	143 380
Bélanger	109	124	108 341
Lacroix	149	142	109 400
E. Gendron	130	163	159 452
X	100	100	
B. Amyot	103	152	255
606 651 671 1928			

LIGUE DE GROSSES QUILLES Le 28 octobre 1936 CAFE BELLERIVE:			
O. Leduc	98	73	71 242
V. Filiatrait	92	87	82 261
T. Corcoran	83	162	150 395
X	118	145	177 440
V. Brisebois	114	90	95 299
505 557 575 1637			

MAGASIN VINET:			
N. Aubin	151	116	142 406
A. Vinet	75	119	104 298
E. Crépin	81	117	73 154
M. Cousineau	132	117	138 387
A. Legros	84	11	136 381
L. Côté	87	87	

# LE SPORT

## Formation de la Ligue de Ballon au Panier de la Garde Champlain—Cédule de la ligue de Hockey Provinciale

La Garde Champlain vient de mettre au point la formation des équipes et de la cédule de la ligue de ballon au panier. On sait que l'enjeu de cette ligue est la coupe offerte par M. M. Raymond, M.P. A une assemblée antérieure, les officiers de cette ligue furent élus comme suite: Présidents honoraires, M. l'abbé A. Hébert, MM. Maxime Raymond et Delpha Sauvé; Président actif, M. Georges Poirier; vice-président, M. Richard Whitehead; secrétaire-trésorier, M. Edwin Burgess; arbitres en chef, MM. L. Aymes et N. Poirier; chroniqueur officiel, M. R. Montpetit; aviseur, M. L. Nixon.

Quatre clubs forment ce circuit: le club de la Garde Champlain, les Valleyfield Boy Scouts, le club Touriste, le club Athlétique de Bellerive.

Noms des joueurs de la Garde Champlain, champions 1934-35-36: Arthur Proulx, Léonel Rufiange, Jean-Paul Laplante, Jean-Paul Leduc, capitaine, Edwin Burgess, gérant, René Desjean, Hilaire Séguin, René Primeau, Roland Bélanger, Emile Leduc, Antonio Leduc, René Daigneault, Paul-Emile Leboeuf.

Club Touriste: Lorne McRae, Daugherty, Leslie Kirby, Williams Crockart, capt., Fred Earle, gérant, Richard Green, Adams Scherf, Léo Smith, Roy Sunstrum.

Club Athlétique Bellerive: Herbert Jobson, cap., Gurth Garwood, Clarence Howorth, Marcel Théorêt, Joseph May, Herbert Stewart, Hervé Brunet, Réal Boyer, Kenneth Gale, Valleyfield Boy Scouts: Nelson Amos, Harold Anderson, D. Deruchie, Stanley Cooper, Allen Boy, Watson Stewart, Gordon Whitehead, Richard Whitehead, gérant, Don. Whalley, Jack McAlpine, Ernest Kirby, Frank Houghton, Gilbert Dolphin, Harry Williams.

### Cédule 1936-37

- 20 oct.—Garde vs Scouts
- Bellerive Athletic vs Touriste.
- 3 Nov.—Garde vs Bellerive Athletic.
- Scouts vs Touriste.
- 10 nov.—Garde vs Touriste.
- Scouts vs Bellerive Athletic.
- 17 nov.—Touriste vs Bellerive Ath.
- Scouts vs Garde
- 24 nov.—Touriste vs Scouts.
- Bellerive Athletic vs Garde.
- 1 déc.—Bellerive Athletic vs Scouts.
- Touriste vs Garde.
- 15 déc.—Garde vs Scouts.
- Bellerive Athletic vs Touriste.
- 22 déc.—Scouts vs Touriste.
- Garde vs Bellerive Athletic.
- 29 déc. Bellerive Athletic vs Scouts.
- Tourist vs Garde.

## Cédule de la ligue de hockey provinciale

6 décembre, dimanche—Sault vs Granby; St François vs St Jérôme; Verdun vs Valleyfield; Gre'zie vs Joliette; Sherbrooke vs Drummondville.

9 décembre, mercredi—Drummondville vs Granby; St Jérôme vs Valleyfield; Joliette vs Sherbrooke.

13 décembre, dimanche—St François vs Joliette; Verdun vs St Jérôme; Gre'zie vs Drummondville; Sault vs Sherbrooke, Granby vs Granby.

16 décembre, mercredi—Granby vs Drummondville; Valleyfield vs Joliette; Sherbrooke vs St Jérôme.

20 décembre, dimanche—Verdun vs Drummondville; Gre'zie vs Sherbrooke; Sault vs Valleyfield; St François vs Granby; Joliette vs St Jérôme.

23 décembre, mercredi—Drummondville vs Sherbrooke; Joliette vs Valleyfield; St Jérôme vs Granby.

18-25 décembre—Sherbrooke vs Granby.

27 décembre, dimanche—Gre'zie vs Valleyfield; Sault vs St Jérôme; St François vs Sherbrooke; Verdun vs Joliette.

30-11 décembre—Granby vs Sherbrooke.

3 janvier, dimanche—Verdun vs Sherbrooke; St François vs Valleyfield; Sault vs Drummondville; Gre'zie vs Granby.

6 janvier, mercredi—Granby vs St Jérôme; Sherbrooke vs Joliette; Valleyfield vs Drummondville.

10 janvier, dimanche—St François vs Drummondville; Sault vs Joliette; Gre'zie vs St Jérôme; Verdun vs Granby; Sherbrooke vs Valleyfield.

13 janvier, mercredi—St Jérôme

vs Sherbrooke; Granby vs Joliette; Drummondville vs Valleyfield.

17 janvier, dimanche—Sault vs Granby; St François vs St Jérôme; Verdun vs Valleyfield; Gre'zie vs Joliette.

20 janvier, mercredi—St Jérôme vs Drummondville; Joliette vs Granby.

24 janvier, dimanche—St François vs Joliette; Verdun vs St Jérôme; Gre'zie vs Drummondville; Sault vs Sherbrooke; Granby vs Valleyfield.

27 janvier, mercredi—Drummondville vs Joliette; Valleyfield vs St Jérôme.

31 janvier, dimanche—Verdun vs Drummondville; Gre'zie vs Sherbrooke; Sault vs Valleyfield; St François vs Granby; St Jérôme vs Joliette.

3 février, mercredi—Drummondville vs St Jérôme.

5 février, vendredi—Joliette vs Drummondville.

7 février, dimanche—Gre'zie vs Valleyfield; Sault vs St Jérôme; St François vs Sherbrooke; Verdun vs Joliette.

10 février, mercredi—Verdun vs Sherbrooke; St François vs Valleyfield; Sault vs Drummondville; Gre'zie vs Granby.

14 février, dimanche—St François vs Drummondville; Sault vs Joliette; Gre'zie vs St Jérôme; Verdun vs Granby; Valleyfield vs Sherbrooke.

## La "Kid Line" avec les Diables Rouges

Les rumeurs vont bon train au sujet de la fameuse "Kid Line." Les trois joueurs qui la composent, Clovis Robinault, Paul Bonhomme et Roy Reynolds auraient signé leur engagement avec les Diables Rouges que dirigeant Armand Poupard et Médard Lemay.

Rencontré par notre représentant, le gérant McSween nous dit son désappointement. Il escomptait garder ces joueurs qui valurent le championnat à l'équipe Beatty, l'année dernière.

De leur côté, les gérants des Diables Rouges admettent que Robinault et Reynolds ont opposé leur signature sur un contrat en bonne et due forme. Quant à Paul Bonhomme, on refuse de commenter la rumeur.

## Yvon Robert à Valleyfield

M. Elz. Duranceau, promoteur de lutte nous adresse la lettre suivante: Montréal, le 3 novembre 1936

La Gazette de Valleyfield, Valleyfield, Qué.

Monsieur:—

A titre de promoteur de lutte dans Valleyfield, je tiens à annoncer à mes bons amateurs de lutte que je viens de faire signer un contrat à Yvon Robert le champion du monde des poids lourds, s'engageant à rencontrer n'importe quel adversaire qu'il me plaira de lui opposer. Je pars ce soir même pour Boston pour rencontrer Paul Bowser le promoteur pour lui trouver un adversaire de renom. Il me plaît beaucoup d'annoncer également à mes amateurs que j'ai réussi à faire signer 3 autres combats avec tous des as tel que Gus. Sonnenberg, étoile du Rugby, et ancien champion du monde, Don George, également ancien champion du monde, qui a été le seul adversaire qui a envoyé Yvon Robert à l'hôpital pour trois mois, il y a deux ans, et je désire aussi annoncer que je ferai tout en mon possible pour rencontrer Cy Williams, dont Yvon Robert défendait son titre dernièrement à l'Arène Mont-Royal. Je promets également de faire l'impossible pour trouver à ces as du matelas des adversaires qui pourront satisfaire amplement les spectateurs. Pour plus de détail je prie les amateurs de lutte de suivre les journaux de la semaine prochaine, c'est là que vous trouverez le programme complet. Vu les quelques remarques que j'ai entendu lors de notre dernière séance de lutte lundi soir le 2 novembre, je tiens à rassurer mes

amateurs de lutte que si mon programme du 15 novembre n'est pas complet, je m'engage à rembourser le prix de l'entrée à quiconque l'exigera. Vu que je présenterai mon dernier programme de la saison à Valleyfield, je tiens à remercier tout le public qui ont bien voulu m'encourager et à cette occasion j'ai voulu vous amener les meilleurs hommes du monde, donc, j'espère que vous me donnerez tout l'encouragement que je mérite, afin de pouvoir continuer une autre saison à vous donner des programmes de premier ordre.

Veillez me croire,  
Votre tout dévoué,  
J. E. Duranceau,  
92 St-Paul Est., Montréal

## La Garde et les Scouts vainqueurs

Une foule de près de 300 personnes assistait mardi à deux joutes de la ligue de ballon au panier de la Garde: La Garde vs Bellerive et Tourist vs Scouts.

Dans la première partie le club de la Garde Champlain l'emporta facilement sur celui de Bellerive par 50 à 15.

Les Scouts battirent le club Tourist par 24 à 22.

Mardi prochain La Garde recevra le Tourist et les Scouts visiteront le Bellerive. Le public est cordialement invité à assister à ces parties qui se dérouleront dans le sous-sol de l'église.

Les équipes sont composées comme suit:

Tourist—Daugherty, Kirby, Sunstrum, Sherf, McRae, Crockart, Gill, Earl.

Scouts—R. Whitehead, Kirby, Anderson, Houghton, Cooper, Amos, G. Whitehead, Bay, McAlpine.

Garde Champlain—Burgess, Séguin, J. P. Leduc, C. Leduc, J. P. Laplante, Proulx, Rufiange, Leboeuf.

Bellerive—Brunet, H. Brunet; Stewart, Johnson, Théorêt, Latour, Hawath.

Classement des scoreurs—E. Burgess, 25 pts; J. P. Leduc, 22 pts; R. Whitehead, 16 pts; H. Anderson, 14 pts; J. P. Laplante, 13 pts; L. McRae, 11 pts; H. Stewart, 11 pts.

## Le Club de Hockey du Cercle Musical

Le club de hockey du Cercle Musical de Bellerive poursuit ses activités. A date 8 joueurs ont signé leur carte d'amateur. D'autres suivront sous peu. M. Art. Vinet mettra ses hommes en forme en leur faisant faire de l'exercice physique au gymnase du Cercle.

Les amateurs de Bellerive auront un club dont ils seront fiers, nous dit M. Vinet.

# Grégoire ne peut ravir son titre à Eugène Tremblay

Malgré la mauvaise température près de 400 personnes assistaient lundi dernier à l'excellent programme de lutte offert par le promoteur Duranceau.

En préliminaire, Kid Verth (144 lbs) de Beauharnois eut fort à faire contre Lavoie (140 lbs) de Montréal. Après quelques secondes d'engagement, celui-ci fut averti par l'arbitre Sammy Vack de cesser ses coups de pieds et de genoux. Non content d'essayer de lancer Kid en dehors de l'arène Lavoie alla jusqu'à le mordre. Kid finit par se fâcher et donna un coup de genoux en pleine figure à son adversaire. A la fin du combat les deux adversaires étaient couverts de sang. Le match fut déclaré nul.

Dans un second 20 minutes, Henri De Lucas (142 lbs) de Valleyfield fit match nul avec Kid Levesque de Montréal (140 lbs). Notre lutteur local semblait fatigué de la longue randonnée qu'il dut faire pour venir remplir son contrat. Il fut en effet averti à la dernière minute et dut faire au-delà de 60 milles pour venir lutter. Kid Levesque, son adversaire, n'est pas le premier venu. Le match, marqué par une parfaite observance des règlements, fut déclaré nul. Les deux lutteurs furent acclamés à leur sortie.

Dans un 30 minutes ou une chute, John Blondi (151 lbs) dut concéder la chute à Pit Lemieux (152 lbs) après 15 minutes de combat. Ce dernier se servit à maintes reprises de sa fameuse clef de pied.

La semi-finale causa un désappointement. Bairam Bey a été en effet empêché de venir pour cause

de maladie. Omer Marcheveau (160 lbs) le remplaça. Ben Jackson (162 lbs), son adversaire, dut se servir de la savate et de clefs de bras pour remporter la victoire. Il se vit accorder une chute après 21 minutes d'engagement, par une clef de bras suivie d'une écrasement général.

En finale pour le championnat du monde (90 minute ou 2 chute dans 3) Eugène Tremblay démontra que l'expérience vaut encore plus que la jeunesse. Le champion, quoique âgé de 59 ans réussit à se faire concéder deux chutes consécutives contre Lucien Grégoire au moyen d'une clef de jambes et d'orteils. On sait que Tremblay se sert invariablement de cette tactique.

Plusieurs le craignent et refusent de se mesurer avec lui. D'une force extraordinaire, Tremblay connaît à fond toutes les tactiques. Ne pouvant réussir à coucher Grégoire, il usa de sa prise favorite. Après 11 minutes Grégoire concéda la chute. Ce fut en boitant qu'il quitta l'arène. La foule l'acclama longuement et adressa quelques huées au champion.

C'est encore avec la même prise que Tremblay obtint la seconde chute après 12 minutes. La foule qui s'attendait à ce que Grégoire obtienne au moins une chute sembla désappointée.

On a remarqué que l'annonceur était changé, mais peu ont reconnu Paul Paquin, ex-promoteur de lutte.

Il annonça la venue de Yvon Robert pour le 15 courant. Le contrat sera signé aujourd'hui, vendredi et l'adversaire de Robert sera connu la semaine prochaine.

## Le Club Senior s'organise

M. Emile Perron, gérant du club Valleyfield Senior nous annonce que cette équipe compte à l'heure actuelle deux joueurs seniors de la métropole. Ceux-ci ont signé leur contrat. Un troisième joueur, renvoyé comme étoile junior l'an dernier fera partie de cette formidable équipe.

L'entraînement commencera le 15 courant. Tous les joueurs seront connus à ce moment. Par un entraînement suivi, ils seront en forme pour le 6 décembre alors qu'ils rencontreront le Verdun Impérial si la température le permet.

Avec de tels joueurs notre équipe locale rencontrera certainement l'encouragement des amateurs locaux.

Dans les milieux sportifs on se réjouit de la nomination de M. G.-W.-E. Aird, gérant de la Montreal Cottons au poste de président honoraire de l'équipe.

## Trois victoires pour le Cercle

Le Club de Bowling du Cercle Musical de Bellerive a débuté la semaine dernière par 3 victoires.

Deux nouveaux joueurs seront mis à l'essai.

—La maîtresse prétend qu'il n'y aura bientôt plus que des autos dans les rues... Je viens pourtant de rencontrer trois chevaux...

—Elle ne t'apprend donc pas que quand il y en a plusieurs on dit: chevaux?

—Si, si... mais je les ai vus l'un après l'autre.

# CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Tél. Bureau 500, Résidence 67  
**Gontran Saintonge,**  
AVOCAT,  
VALLEYFIELD  
Bureau du samedi à Beauharnois de 9 hrs. a.m. à 2 hrs. p.m. Pour affaires pressantes s'adresser à l'hotel Russel.

**Docteur**  
**AIME LEDUC,**  
VALLEYFIELD

J.-G. Laurendeau, C.R.  
Jean-Paul Cossette, L.L.L.  
**Laurendeau & Cossette**  
Avocats VALLEYFIELD  
Au Château, à Huntingdon, les 1er et 3e samedis de chaque mois. Téléphone 43.

**L.-C. Tassé**  
NOTAIRE  
BEAUHARNOIS, P.Q.  
Dépositaire des greffes de Léonard et Normandin.

**Dr. Armand Clairmont**  
Chirurgien-Dentiste  
2, Ch. St. Louis, Beauharnois  
Tél. No. 111  
Bureau à Ste-Martine tous les jeudis de 10.00 a.m. à 5.00 p.m.

**ARTHUR LEGAULT**  
Peinture et lettrage de voitures, autos, camions, enseignes, etc.  
46-50, rue Bissonnette, VALLEYFIELD

**Roméo Brunet**  
Blocs de ciment—Sils construits en blocs—Tuyaux en ciment.  
Gravier — Pierre Concassée  
Sable de tout premier choix.  
ORMSTOWN, QUE.

**J. M. LAFLEUR,**  
D.E.B.A.  
ARCHITECTE  
Tél. Bureau 88,  
309, rue Victoria, Rés. 204, VALLEYFIELD

**Armand Longtin,**  
AVOCAT,  
73, rue Ste-Cécile, VALLEYFIELD, QUE.

**Rodolphe Bédard**  
Bureau établi en 1908  
EXPERT-COMPTABLE  
licencié et agréé  
(Chartered accountant)  
Consultations pratiques en matières Commerciales et Financières.  
425, Avenue Viger, MONTREAL

**Arthur W. Sullivan**  
(Successeur de J.-H. Sullivan)  
ARPEUTEUR GEOMETRE  
ET INGENIEUR CIVIL  
Valleyfield, P.Q.  
Téléphone 401, Casier 124

**DR. LORENZO DE GRANDPRE**  
"Rayons Ultra-Violet"  
Tél. 146, 23, Jacques-Cartier VALLEYFIELD

**Robert Besner,**  
NOTAIRE  
Bureau: 64, rue Ste-Cécile, Résidence: 62, rue Ste-Cécile, Téléphone 38, VALLEYFIELD

BEAUHARNOIS

Elections à la Chorale—Un chauffeur ivre victime d'un accident—Le sport

Club Nautique

La ville de Beauharnois fut sans contredit celle où le sport du Yacht fut le plus en vogue cet été.

M. Gaspard Leduc, propriétaire de la salle de billard à Beauharnois tient à faire remarquer qu'il a fait l'acquisition d'une nouvelle table de "snooker".

La C.J.C.

Mercredi, le 11 novembre, aura lieu dans la salle paroissiale, une assemblée régulière de la C.J.C.

La chorale

Sous l'habile direction de l'organiste et maître de chapelle, M. Augustin Dufault, la chorale de la paroisse St-Clément de Beauharnois fit, en la salle paroissiale, ses élections comme suit:

Présidents honoraires, M. L.-N. Prévile et M. le chan. Bissonnette, curé de la paroisse; vices-présidents honoraires, MM. Jos. Lorrain et Armand Thibert; président, M. Hormisdas Roy, maire de la ville; vice-président, G.-H. Daignault; secrétaire, J.-A. Angus; trésorier, M. N. Primeau; conseillers, MM. Henri Huot, Romulus Goulet et Antonio Bélisle.

LIGUE COMMERCIALE

Mardi le 27 octobre

Table with 2 columns: Name and Points. Includes KILGOUR BROS. (7 pts.) and CLUB CYCLISTE (5 pts.).

Mardi le 27 octobre

Table with 2 columns: Name and Points. Includes H. Trudel, O. Duquette, D. B. Philibert, R. Larocque, R. G. Robineault.

J. N. MARCHAND (7 pts)

Table with 2 columns: Name and Points. Includes J. N. Marchand, A. E. Gaboury, P. E. Leduc, O. Bourgie, R. Julien.

Mercredi le 28 octobre

Table with 2 columns: Name and Points. Includes MARCHÉ ROYAL (4 pts.), R. Myre, E. Lamoureux, L. Lefebvre, E. Parent, H. Primeau, P. Marchand.

697 748 682 2127

Table with 2 columns: Name and Points. Includes HOWARD SMITH PAPER MILLS LTD. (8 pts.), B. Gagnier, E. Sullivan, D. C. Currie, A. Barry, A. Tessier.

721 841 716 2278

Table with 2 columns: Name and Points. Includes BEAVER "S" TENNIS CLUB (7 pts.), L. Gardiner, L. Loucks, M. Leduc, S. Gebble, T. R. Orr.

715 729 870 2314

Jeudi le 29 octobre

Table with 2 columns: Name and Points. Includes PHARMACIE LA ROSE (10 pts.), G. Bayard, G. Dorais, L. Gagnier, J. Verth, Ed. Thibert.

844 868 824 2536

Table with 2 columns: Name and Points. Includes THIBERT FRERE (6 pts.), A. Thibert, H. Thibert, G. Banville, A. Gaudreau, T. Frappier.

651 803 725 2179

Positions des Equipes

Table with 2 columns: Rank, Name, Points. Includes 1. Howard Smith Paper Mills, 2. Pharmacie La Rose, 3. Beaver "S" Tennis Club, etc.

Big Six

Table with 2 columns: Rank, Name, Points. Includes 1. E. D. Thibert, 2. R. G. Robineault, 3. P. E. Leduc, etc.

COUPE McCALLUM

Table with 2 columns: Name and Points. Includes R. Archambault, A. Laurier, J. Murray, L. Murray, V. Jacnain.

918 814 872 2604

C. C. BEAUHARNOIS

Table with 2 columns: Name and Points. Includes P. E. Leduc, P. Marchand, T. Frappier, R. G. Robineault, Ed. Thibert.

848 888 967 2703

Beauharnois gagne par 99 points et conserve son titre et la coupe McCallum.

LIGUE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL CHATEAU

Table with 2 columns: Name and Points. Includes C. Dion, P. Bettez, C. Crête, G. Mann, P. Bunney.

860 854 881 2595

Table with 2 columns: Name and Points. Includes P. E. Leduc, T. R. Orr, T. Frappier, R. G. Robineault, Ed. Thibert.

976 870 951 2797

Beauharnois gagne 3 parties.

Position des Equipes

Table with 2 columns: Rank, Name, Points. Includes 1. C. C. Beauharnois, 2. Boud's Tavern, 3. Maisonneuve, etc.

Dimanche le 8 novembre Beauharnois rencontrera Bond's Tavern à la Salle de Quilles Chateau, Montréal.

J. N. MARCHAND BEAUHARNOIS ALL STARS

Table with 2 columns: Name and Points. Includes J. N. Marchand, R. Gendron, Ls. Leduc, H. Primeau, Ph. Marchand.

834 825 880 2509

Table with 2 columns: Name and Points. Includes ST PAUL "B", S. Riding, W. Larin, R. Lacombe, A. Brodeur, D. Boisvert.

876 194 812 2482

Les quilles

Devant une foule d'environ deux cents personnes, le club C. C. Beauharnois recevait le club Daoust et Fils de Montréal et remportait la victoire par un pointage de 99.

Accident

Lundi dernier, un accident est survenu sur la route nationale, près de Beauharnois. Un automobile vint frapper des tuyaux servant à la construction d'un canal pour la St. Lawrence Alloys Ltd.

De passage à Québec dernièrement, M. Hormisdas Roy en profita pour demander la permission de convertir la vieille prison de Beauharnois en manufacture.

Lutte

La lutte prend de plus grandes proportions ici chaque semaine. Le promoteur G. Noël fait toujours en sorte que les programmes soient des plus intéressants.

PENSION DE VIEILLESSE

M. J. René Mageau, inspecteur pour la pension de vieillesse sera à St-Louis de Gonzague les samedis et dimanches de 3 à 5 heures, p.m., et se fera un plaisir de fournir toutes informations sur demande.

Advertisement for Petit Café du Nord, Spécialité patates frites, T. Bougie, prop, 124, St-Laurent, Valleyfield.

PLACEMENTS DE TOUT REPOS

Table with 2 columns: Investment Amount and Interest Rate. Includes \$3,000.00 Diocèse de Valleyfield, \$7,500.00 Diocèse d'Alexandria, etc.

Pour tous renseignements sur ces valeurs ou autres suggestions de placements, s'adresser à

J. G. BELANGER, agent financier, représentant du Crédit Anglo-Français Lté., Tél. 802 et 91, VALLEYFIELD, 48 rue Ste-Cécile

Plusieurs travaux de voirie seront faits à Beauharnois

Réparations à la route Montréal-St-Jean—Le gouvernement s'occupera de l'entretien du boulevard Salaberry

A l'assemblée régulière du conseil de ville de Beauharnois, les faits suivants furent discutés: une lettre en date du 28 octobre, fut reçue du député de Beauharnois, M. Delpha Sauvé, avisant le conseil qu'il s'occupe en ce moment de la demande au sujet de la réparation de la route entre Beauharnois et St-Jean.

Honneur au Mérite Ecole No 5

Mlles M.-Louise Leduc et M.-Ange Dagenais, Inst. 6e année—Paula Laberge, Aline Leduc, Louis Dagenais, Jean-Paul Paquette.

5e année—M. Marthe Dagenais, Léa Paquette, Rollande Laurin, Léo Laberge, Fernand Dagenais.

4e année—Marcelle Paquette, Gilberte Poissant, Gisèle Laurin, Florence Poissant, Paul-Emile Poissant, Berthe Paquette, Guy Paquette, Gérald Poissant, Thérèse Paquette, Réal Dagenais, M. Claire Dagenais, Hormisdas Vincent.

3e année—Georgette Poissant, Cécile Daoust, Agathe Vincent, Hector Poissant, Colombe Paquette, Cécile Vincent, Jean-Paul Lemieux, Alcide Lefebvre, Rémi Leduc, M.-Aline Poissant.

2e année—Jeannine Laberge, M.-Blanche Dagenais, Ange-Albert Couillard, Jeannine Leduc, Suzanne Poissant, Maurice Lefebvre, Fernand Dagenais, M.-Alice Dagenais, Florian Dagenais, Lionel Lefebvre.

1ère année—Jeanne Paquette, Monique Paquette, Andréa Vincent, Albert Leduc, Florian Poissant, Carmen Dagenais, Laurence Daoust, Bernard Dagenais, Roméo Daoust.

Crs Préparatoire—Jeannine Paquette, Fernand Lemieux, Gisèle Poissant, Paul-Arthur Poissant, Guy Paquette, Ange-Albert Tisseur, René Laurin.

conditions que l'an dernier. Le ministre disait aussi qu'il n'a pas d'objection à ce que l'excavation de la rue de la Beauce soit faite, pour un canal d'égout pour recevoir les eaux de cette rue.



Advertisement for L'Hôtel Windsor, Les dames et jeunes filles canadiennes-françaises qui voyagent SEULES... choisissent de préférence L'Hôtel Windsor.

Advertisement for D. SAUVE M.P.P. Assurances Générales, 89 Ch. Larocque, Tél. Résidence 599 Bureau 378, Valleyfield, Qué.

Advertisement for A. A. CADIEUX, BEAUTE STYLE COMFORT, Pardessus d'hiver SPECIAL \$19.50, SAVEZ-VOUS; qu'il ne vous en coûte pas plus de vous procurer un pardessus fabriqué des meilleurs tissus...